

opera mundi europe

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE

LIBRARY

DANS CE NUMERO

- LETTRE DE LUXEMBOURG (P. 1-3)

Vrai et Faux Réalisme

- L'OPINION DE LA SEMAINE (P. 4-8)

Un grand malade : le transport en Europe

Par Victor Bodson (Luxembourg)

Ancien Membre de la Commission de la CEE

- LES COMMUNAUTES AU TRAVAIL (P. 9-14)

Les marchés du lin et de la pêche ; Le testament de Jean Rey ;
Les idées force de la Conférence d'élargissement ; Installation
de la nouvelle Commission ; La coopération technologique ; L'ac-
tion de la société unique des charbonnages de la Ruhr.

- EUROFLASH (P. 15-50)

Sommaire Analytique, p. 19

Index Alphabétique, p. 49

N° 571 - 7 Juillet 1970

~~LT~~
~~GR~~
~~FR~~
~~EL~~
~~EN~~
~~ES~~
MO

10 Av. Raymond-Poincaré

PARIS 16^e

OPERA MUNDI - EUROPE

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ECONOMIE EUROPEENNE

DIRECTION GÉNÉRALE ET RÉDACTION

100, Avenue Raymond Poincaré - PARIS 16^e

Tél. : 704.53.20 MUNDI-PARIS
Télex : 27 989

CCP PARIS 3235-50

<i>DIRECTEUR</i>	Paul WINKLER
<i>Directeur Adjoint</i>	Charles RONSAC
<i>RÉDACTEUR EN CHEF</i>	André GIRAUD
<i>Service Informations</i>	Guy de SAINT CHAMAS
<i>Service Études et Documentation</i>	Alain-Yves BUAT
<i>Institutions Européennes</i>	Rudiger BARTHAUER
	Gabriela KAHLIG
	Jean LAURE

SUISSE

54, rue Vermont
GENÈVE - Tél. 33 7693

BENELUX

12, rue du Cyprès
BRUXELLES - Tél. : 18-01-93

ITALIE

Piazza S. Maria Beltrade, 2
20123 MILANO - Tél. 872.485 - 872.492

ABONNEMENTS	Un an	6 mois
Série hebdomadaire.....	FF. 1.200	FF. 700
Série semestrielle.....	FF. 400	

(La revue n'est pas vendue au Numéro)

L E T T R E D E L U X E M B O U R G

Luxembourg. - Chacun en a eu l'impression le 30 juin à 9 heures 30, quand a débuté officiellement la négociation d'adhésion à la CEE de la Grande-Bretagne et des trois autres pays candidats (Danemark, Irlande, Norvège) : le moment n'est peut-être pas le plus opportun, car on peut penser que cette négociation se noue légèrement trop tôt dans l'histoire européenne; mais, quoi qu'il en soit, la négociation elle-même ne peut être que celle du oui ou du non. En cas d'échec, selon toute probabilité, il n'y en aura pas de troisième, c'est-à-dire qu'il n'y aura pas extension du Marché Commun et que le vieux Continent, immanquablement, sera vaincu par la force d'attraction qui se dégage des Etats-Unis.

Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères du Luxembourg, pays d'accueil, a fort clairement posé cette constatation, d'un ton réaliste, ni enthousiaste ni pessimiste, car, finalement les sentiments n'ont plus aujourd'hui - s'ils en ont jamais eu dans le passé - d'importance dans cette discussion. Du côté britannique, de la même façon, on s'est efforcé à une clarté identique. Selon Anthony Barber, Ministre chargé de la négociation avec les Six : "Nous ne savons pas si la négociation réussira ou non, mais, si elle se termine sur un échec, une occasion historique aura été manquée; il est fort douteux qu'il y ait de nouvelles négociations". Clarté et réalisme : telles ont donc les deux impressions qui prévalent après cette réunion.

A la différence des Travailleurs, les Conservateurs n'ont pas cherché à dissimuler les problèmes. Sans ambages, Anthony Barber a affirmé que la difficulté essentielle de la négociation est le financement de l'agriculture et qu'en l'état actuel du Règlement définitif adopté par les Six, la Grande-Bretagne n'est pas en mesure d'entrer dans le Marché Commun. Aux yeux du Gouvernement britannique, le reste paraît secondaire. Cette renégociation du Règlement financier, les Six semblent l'exclure d'entrée de jeu puisqu'ils affirment, conformément à la position commune adoptée entre eux, que "les problèmes d'adaptation doivent être résolus par des mesures transitoires, et non pas des modifications des Règlements actuels."

Ces points de vues sont-ils inconciliables ? On pourrait être tenté de le penser. A deux réserves près cependant : d'abord que le Chef de la délégation britannique a le devoir - chacun le comprend - de songer à l'opinion publique au Royaume-Uni; ensuite que la position anglaise n'est sans doute pas aussi rigide, si l'on se réfère aux propos non officiels du Ministre anglais. A plusieurs reprises, celui-ci a tenu à souligner, en petit comité, que les problèmes agricoles doivent être appréciés dans un ensemble plus large où inconvénients et avantages de l'adhésion devraient s'équilibrer pour la Grande-Bretagne. Pourtant si, formellement, on devait se borner à l'analyse des textes, on en tirerait la conclusion que, d'ores et déjà, c'est un dialogue de sourds qui est engagé. Les Six disent à Londres : nous avons de grandes choses à faire ensemble; faites le sacrifice - et nous vous y aiderons - d'adopter notre politique agricole. De son côté, Londres dit aux Six :

nous avons de grandes choses à faire ensemble, faites le sacrifice - et en cela vous nous aiderez - de ne pas nous obliger à respecter votre politique agricole.

Ainsi apparaissent , mais ce n'est pas une surprise, les deux protagonistes de la négociation : Grande-Bretagne et France. Un terrain d'élection pour leurs débats : l'agriculture. Un terrain d'élection, mais révélateur. Il est évident que dans vingt ans d'ici, chacun s'accordera à juger ridicule ce débat agricole dont le sort de l'Europe aura dépendu. Sans doute. Mais il reste que les Gouvernements doivent également tenir compte du proche avenir. Pour la Grande-Bretagne, si elle persiste à vouloir s'approvisionner dans les pays tiers, l'adhésion à l'Europe Verte signifie 4% de hausse du coût de la vie et environ \$ 1 milliard à verser annuellement à la caisse commune. Pour la France, le maintien du système actuel de l'Europe Verte correspond à des rentrées annuelles de l'ordre de \$ 300 millions et à l'assurance que sa forte population agricole vit correctement. Gouverner, c'est évidemment prévoir à court terme aussi.

Tout le problème est finalement de savoir, non pas si le problème agricole est important ou non, mais s'il sera examiné isolément ou non, s'il sera replacé ou non dans son cadre. A ce stade, il est possible d'établir quelques hypothèses. Si le problème agricole est traité en tant que tel, il sera difficilement soluble. Trois éventualités sont possibles en effet :

- la Grande-Bretagne trouve le "ticket" trop cher et n'adhère pas . C'est évidemment la France qui portera aux yeux de tous la responsabilité de cette décision, et la construction européenne s'en trouvera bloquée.

- la France s'oppose catégoriquement aux assouplissements, exceptions et passes-droits demandés par Londres. C'est le veto, avec les mêmes conséquences que dans l'hypothèse précédente.

- la France admet les exceptions, passes-droits, etc ... la Communauté perd alors son élément moteur, et la France son intérêt matériel essentiel pour l'Europe. C'est la renationalisation de chaque marché, avec pour seul correctif l'existence d'une zone tarifaire.

A vrai dire, il est difficile de croire à un nouveau veto français, direct ou indirect. Paris ira, sans aucun doute, aussi loin que possible dans la défense de ses intérêts qui, en l'occurrence, coïncident avec l'acquis communautaire, et négociera au plus juste, mais sans aller jusqu'au point de rupture. Reste donc la troisième hypothèse, évidemment très dangereuse. Une telle orientation ferait manifestement perdre à la construction européenne une bonne dizaine d'années. Ce ne serait pas alors un échec des négociations , mais un échec de l'Europe. Echec temporaire, peut-être, car le mouvement est irréversible. Mais les années perdues comptent double.

Pour éviter d'en arriver là, il n'existe apparemment qu'une seule voie : placer la négociation dans le courant du dynamisme européen. Certains Gouvernements croient - et le Gouvernement Wilson le soutenait - que tout renforcement de la construction européenne constitue un obstacle supplémentaire à l'adhésion. Politiquement parlant, cette thèse est sûrement erronée. Au contraire, la seule chance de l'Europe est, au moment même où les négociations sont en cours, d'avancer très vite, de développer le plus possible son intégration dans tous les domaines. D'abord dans l'intérêt de la Communauté, ensuite dans celui même des candidats.

En effet, il est évident que si la Communauté est réduite à une zone tarifaire et à la seule politique agricole commune, en aucun cas une solution satisfaisante ne pourra être dégagée, par défaut de termes d'équilibre, et même de termes de négociation. Comme le tarif extérieur commun est intangible, et qu'il n'a d'ailleurs plus beaucoup d'importance réelle, il ne reste présentement que la politique agricole. Or, sur ce chapitre, il ne peut exister de compromis satisfaisant entre le point de vue de la Grande-Bretagne et celui de la France - sauf à long terme et dans la perspective d'une réforme de l'agriculture européenne. Au contraire, tous les compromis sont imaginables si la négociation porte globalement sur le plus grand nombre possible de secteurs, même si, pour certains d'entre eux, les politiques communes n'existent encore qu'en pointillé. De fait, la Grande-Bretagne peut accepter d'être perdante sur le tableau agricole, elle le doit même dans la mesure où elle est gagnante sur d'autres. Si l'Europe monétaire est mise en oeuvre, à qui profitera-t-elle - ne serait-ce qu'en tant qu'assurance - plus qu'à l'Angleterre ? Si la coopération technologique se matérialise, qui sera mieux placée que l'industrie britannique pour en tirer les avantages ? Si les politiques sociales, régionales, etc ... voient le jour, la Grande-Bretagne n'en bénéficiera-t-elle pas ?

Il faut le répéter : les négociateurs s'épuiseront en vain à la poursuite d'une solution "équitable et juste" si la discussion se limite à l'agriculture. En revanche, cette poursuite sera fructueuse si la discussion est globalisée, si elle porte simultanément sur de nombreux autres chapitres. C'est-à-dire si l'Europe se développe, se renforce en même temps. Il est d'ailleurs loin d'être exclu que les négociateurs désignés par Edward Heath n'aient pas compris cette nécessité.

En pratique, cela signifierait que la négociation devrait durer un certain temps, entre deux et trois ans par exemple. D'une part, parce qu'il faut laisser aux nouveaux responsables britanniques le temps de faire comprendre à leur opinion que l'adhésion ne s'arrête pas au coût du panier de la ménagère, mais que d'autres politiques en Europe peuvent être bénéfiques à la Grande-Bretagne. D'autre part, parce qu'il faut laisser aux Six - et pourquoi pas en consultation avec l'Angleterre ? - le temps de faire avancer l'Union Economique et Monétaire ainsi que toutes les politiques communes.

Telles sont les premières réflexions qu'inspire l'ouverture des négociations. Le réalisme, ce n'est nullement le tout ou rien, c'est l'examen raisonnable des chances véritables de l'Europe.

UN GRAND MALADE : LE TRANSPORT EN EUROPE

Par Victor Bodson (Luxembourg)
Ancien Membre de la Commission de la CEE

Il serait injuste de prétendre que le bilan de la politique commune des transports de la Communauté est négatif. Il faut en effet mesurer le chemin parcouru, et pour cela se rappeler quelle était la situation quand la Communauté a abordé le problème. Il s'agissait de rapprocher et d'harmoniser les politiques nationales des Etats membres. Il y avait là tout un acquis constituant la base à partir de laquelle devait s'instaurer la politique commune. C'est donc sur des problèmes que les Etats membres s'efforçaient depuis plusieurs années de résoudre, à l'échelon national ou dans le cadre d'organisations internationales, qu'il a fallu s'exercer.

Contrairement à ce que l'on a pu dire, cet exercice n'a pas été vain, comme en témoignent la décision du 13 mai 1965 sur l'harmonisation des conditions de concurrence, l'accord du 22 juin 1965 sur l'organisation du marché des transports et la décision du 14 décembre 1967 dont on a pu dire, à juste titre, qu'elle a marqué le démarrage effectif de la politique commune. Sans doute tous les délais prévus n'ont-ils pas pu être respectés, mais les institutions communautaires n'ont cessé de manifester leur volonté d'atteindre les objectifs fixés dans ces différents textes et de surmonter les obstacles techniques de tous ordres rencontrés en cours de route.

Est-il nécessaire de rappeler ici les difficultés de l'entreprise, le silence du Traité sur le contenu et même l'orientation de la future politique commune, les divergences de conceptions des différentes politiques nationales, le fait que les transports ont toujours constitué un domaine à part, jaloux de sa spécificité et dans lequel l'intervention des Etats a toujours été très prononcée ?

Cela étant, l'œuvre accomplie est loin d'être négligeable. Elle appelle pourtant certaines remarques :

- En premier lieu, comme la plupart des politiques nationales, la politique commune s'est jusqu'à présent située au niveau de l'économie des entreprises de transport. La majorité des mesures prises ou projetées visent à organiser le marché, à rationaliser la gestion et à permettre aux transporteurs d'opérer sur ce marché dans des conditions aussi saines et équitables que possible.

- En second lieu, ces mesures concernent essentiellement le secteur des transports en tant que tel, de façon en quelque sorte autonome, indépendamment des imbrications étroites qui l'unissent aux autres secteurs de l'économie. Certes, les dispositions prévues par le Traité et destinées à faire contribuer les transports à la réalisation de l'Union douanière ont été mises en œuvre : suppression des discriminations et aménagement des tarifs de soutien. Cependant, jusqu'à présent, on discerne mal l'articulation entre la politique commune des transports et les autres politiques communes en voie d'élaboration.

- Enfin, si les délais primitivement prévus n'ont pu être respectés, cela tient pour une part à la complexité des questions en cause, mais aussi, largement, à une collaboration insuffisante entre les organes appelés à participer à l'élaboration des décisions.

La question qui se pose alors est la suivante : peut-on en rester là ? Peut-on se contenter de poursuivre l'oeuvre entreprise au niveau où elle s'est trouvée placée, en perfectionnant simplement les méthodes de travail afin d'atteindre plus rapidement les objectifs fixés ? Des raisons impérieuses obligent à donner à cette question une réponse négative.

Sans doute peut-on espérer que les mesures déjà prises et celles qui sont envisagées permettront d'améliorer sensiblement la situation dans le secteur des transports, mais les critiques formulées tant par le Parlement Européen que par les milieux professionnels et syndicaux, même si elles sont parfois exagérées, ne sont pas dénuées de fondement. Elles résultent de la conviction plus ou moins obscurément ressentie que des problèmes redoutables vont se poser en matière de transport au cours des prochaines décennies et que, jusqu'à présent, la politique commune des transports telle qu'elle a été conçue et développée ne semble pas apporter de véritables solutions à ces problèmes.

Ce sont ces problèmes que je voudrais maintenant brièvement évoquer, afin de rechercher sur quel plan et à quel niveau devra, à mon sens, se situer la politique commune de la seconde génération, si l'on veut être en mesure de les résoudre.

Une première constatation s'impose : dans le monde actuel, personne n'est pleinement satisfait du fonctionnement des transports ni de leur incidence sur la vie économique et sociale. C'est unanimement que l'on en dénonce les manques de productivité, les gaspillages, les déficits, les incohérences, le désordre, les engorgements, l'insécurité. Dans chacun des pays membres, tous ceux qui participent à l'acte de transport-transporteurs, administrations, usagers-revendiquent, protestent, s'indignent, se désespèrent. Ce grondement, sourd encore, est cependant d'une ampleur inquiétante, car le transport aujourd'hui concerne l'ensemble de nos populations.

Certes, les propositions de solutions ne manquent pas : au contraire, chacun a la sienne. Mais, hélas, elles sont presque toutes contradictoires, partielles, souvent inefficaces. Ne s'achemine-t-on pas vers un avenir assez sombre, où le développement économique et social sera bloqué par manque de maîtrise des phénomènes de communications, symbole pourtant et instrument du progrès des sociétés ? Ne viendra-t-il pas un jour où l'engorgement des villes et l'insécurité des routes, par exemple, deviendront intolérables ? C'est là, je pense, l'un des plus importants défis du monde moderne. Saura-t-on le relever ? Endiguer ce flot, puisque son volume croissant semble être imposé par la croissance économique elle-même ?

De fait, il faut rechercher la cause des problèmes actuels dans certaines tendances de l'évolution des structures économiques et sociales qui donnent au transport un poids de plus en plus grand, de plus en plus menaçant peut-être, au sein de l'espace économique européen. Il est sans doute vain de se demander si, dans la croissance économique, le transport est mû ou moteur : de toute manière il lui est très étroitement lié puisqu'il est indissociable de l'acte même d'échange.

On peut d'abord observer le développement cumulatif des transports depuis le début du XIXe siècle. L'analyse économique montre qu'en Europe, de 1850 à nos jours, l'accroissement de l'indice du nombre de tonnes-kilomètres et de passagers-kilomètres transportés a été bien supérieur à la progression de l'indice de la production industrielle ; ce qui traduit la complexité croissante des structures économiques et sociales, les progrès dans la division effective du travail entre les divers points de l'espace. Cela est si vrai que les données relatives au transport sont actuellement considérées comme les meilleurs indicateurs à la fois du niveau de développement économique d'un pays et de sa situation conjoncturelle.

En second lieu, pour tous les pays développés, la place du secteur des transports dans l'économie est de plus en plus importante, sous quelque angle qu'on le considère : ainsi, par rapport au revenu national, le transport représente aujourd'hui environ 8 % aux Etats-Unis, au Japon et en Italie ; 9% en France, en Belgique, aux Pays-Bas et au Luxembourg ; 10% en Allemagne de l'Ouest et en Grande-Bretagne, 12% au Canada ; par rapport à la population active, on compte plus de 5 millions de travailleurs des transports dans l'Europe des Six.

Ce dynamisme s'est traduit par l'évolution rapide de la technologie. Sans revenir sur l'évolution historique, qui provoque d'ailleurs des distorsions dans le rythme de croissance des différents modes de transport, il faut souligner l'intérêt croissant que l'on porte, et que l'on doit porter à l'acheminement de bout en bout, de porte à porte, des biens et des personnes. La recherche économique et technique s'attache non plus à un transport appartenant à tel ou tel mode : fer, route, eau, air, mais à un flux continu, sans rupture de charge.

depuis l'expéditeur jusqu'au destinataire, quels que soient le ou les modes de transport utilisés. Le développement actuel des techniques de transport intégré - containers, kangourou, porte-barges, etc ... - semble répondre à ce souci. Et ces techniques incluent dans l'acte même de transport les opérations de manutention, de stockage, voire d'hôtellerie qui appartiennent elles aussi au domaine du déplacement physique des marchandises et des voyageurs.

De plus, on constate un regain de l'innovation technologique concernant les modes de transports eux-mêmes : véhicules sur coussin d'air à usages terrestre, maritime ou fluvial; moteur linéaire, fusées, nouveaux systèmes de transport urbain, tubes pneumatiques, etc ... Sans parler des perfectionnements continus des modes de transport plus anciens, perfectionnements qui parfois les rajeunissent radicalement.

Cette évolution s'est, bien sûr, accompagnée d'une baisse considérable du coût unitaire de transport. Ne serait-ce déjà que par les économies d'échelle très sensibles ici en raison des importants frais de structure à amortir. Mais aussi, chaque innovation technologique s'est traduite par une brusque chute des coûts de transport, facilitant ainsi un nouveau développement des échanges. On estime, par exemple, que le coût de la collecte du lait aux Etats-Unis a diminué de plus de 75 % entre 1932 et 1950 en raison des progrès du transport routier. La baisse relative du coût des voyages aériens par rapport aux revenus est bien connue également. Cette baisse est encore plus nette si l'on prend en considération le coût du temps : toute accélération de la vitesse des transports peut en effet être considérée comme une économie pour l'utilisateur. Et encore néglige-t-on là le fait que beaucoup des frais accompagnant l'opération de transport-assurances, conditionnement, manutention, etc ... - ont vu eux-mêmes leur coût relatif fortement réduit.

Depuis plus d'un siècle et demi, le transport se comporte donc comme un puissant accélérateur de la communication entre les hommes et les marchandises; c'est un secteur conquérant dont les ressources immenses devraient permettre la solution plus facile de certains de ses problèmes. A supposer que tout transport s'interrompe, la machine économique et sociale actuelle serait immédiatement stoppée, ce qui est une preuve de la haute complexité, mais aussi de la grande fragilité des structures de cette machine. Cette fragilité ne recèle-t-elle pas un risque grave ? Le transport ne peut-il devenir menaçant ? Plusieurs indices incitent à le croire, d'autant que sa croissance même le rend plus omniprésent, plus puissant aussi.

Si, en valeur comparée, le coût de transport s'est abaissé très nettement au cours du temps, son poids relatif dans le prix des biens et services s'est accru, parallèlement à la croissance de la part des coûts de distribution et à la chute verticale des coûts de transformation industrielle. Aux Etats-Unis aujourd'hui, les coûts de distribution - dont le transport est l'un des principaux

composants - représentent en moyenne plus de 50% du prix final des biens, 70% pour les produits des industries les plus automatisées. En Europe même, les coûts de transport représentent des pourcentages considérables du coût et donc du prix des produits : 30 à 35 % pour certains produits agricoles, 20% pour les aliments du bétail, 10% dans la papeterie; et l'on connaît les chiffres importants atteints pour le charbon et l'acier. On a même pu dire qu'il existait un effet multiplicateur du transport, car tous les biens et services qui sont intégrés dans nos processus industriels complexes comprennent, dès le départ, une forte valeur-transport.

D'autre part, pour apprécier le poids exact du transport, on ne peut plus se contenter de prendre en considération son coût privé : l'évolution des idées et des faits ne le permet pas. Le coût social du transport est de plus en plus évident, car il s'agit d'un service éminemment collectif. S'il répond à des besoins vitaux de la collectivité, il lui impose aussi des charges de plus en plus lourdes. Si la baisse des coûts de transport conduit à un univers où, à la limite, le transport des biens et des personnes serait gratuit et instantané, elle justifiera pleinement la réflexion du philosophe : "transporter des morceaux de matière d'un point à l'autre du globe, n'est-ce pas là toute l'activité de l'homme ?".

Dès à présent, il est possible de déceler les effets pervers de ce développement lorsque l'accroissement du volume des échanges se traduit par des contraintes trop fortes sur l'environnement social et humain : contraintes pour les travailleurs du transport eux-mêmes, souvent dépassés par l'accélération du rythme de travail qui leur est imposée; pour la population toute entière, frappée par le transport dans sa vie, sa santé. L'équilibre et l'agrément de son existence. Devant les 50.000 morts et le million de blessés annuels des routes européennes, la pollution, le bruit, les troubles de jouissance, les atteintes à l'équilibre écologique et esthétique, on se demande si les coûts sociaux et collectifs ne sont pas supérieurs parfois à l'utilité réelle du service rendu.

Pis encore, le transport, dans sa marche en avant, peut se retourner contre lui-même et provoquer des saturations, des retards, des gaspillages, l'anarchie des localisations urbaines et industrielles, toutes pertes économiques qui se répercutent aussi bien sur les coûts privés que sur les coûts sociaux. C'est alors que le transport devient le plus évidemment menaçant. Il n'y a pas à s'y tromper, l'Europe est malade du transport.

(à suivre)

LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL

LES MARCHES DU LIN ET DE LA PECHE. - Les Ministres de l'Agriculture des Six, qui siégeaient à Luxembourg avant et après la Conférence d'élargissement du Marché Commun, sont parvenus à un accord sur l'organisation commune de marché pour le lin et le chanvre. Cette organisation, qui entrera en vigueur le 1er août, est essentiellement fondée sur une prime à l'hectare accordée aux planteurs, et dont le montant est fixé annuellement (sans doute \$ 110 pour la prochaine campagne). L'Allemagne Fédérale, primitivement opposée à cette réglementation, l'a finalement acceptée en échange d'un texte similaire sur le houblon.

Le Conseil a également arrêté le texte d'une résolution prévoyant l'entrée en vigueur du Marché commun des produits de la pêche le 1er novembre. Les principes du Règlement ont été posés : ils sont très semblables à ceux qui régissent le Marché Commun des fruits et légumes, à savoir avantages aux Organisations de producteurs, prix d'orientation et de retrait pour soutenir les cours (avec transformation des produits de la pêche en farine de poisson), prix de référence et taxes compensatoires pour protéger le marché des Six vis-à-vis des pays tiers. La question de l'accès aux eaux territoriales et aux eaux de pêche nationales a également été réglée. Restent les améliorations structurelles à propos desquelles la Commission fera des propositions à la fin de l'année.

La dernière grande production agricole est ainsi règlementée. Ironie du sort : les Six ont pris cette décision le jour même où la Norvège, candidate au Marché Commun, et qui produit à elle seule plus de poisson que les Etats-membres réunis, demandait à la Communauté de l'attendre avant d'arrêter son système de marché.

LE TESTAMENT DE JEAN REY. - Les Ministres des Affaires Etrangères se sont réunis le 29 juin à Luxembourg avant la Conférence d'élargissement. C'était leur dernière session à être présidée par Pierre Harmel, la présidence revenant pour le prochain semestre à l'Allemagne Fédérale. C'était aussi le dernier Conseil auquel participait Jean Rey.

A cette occasion, celui-ci a tenu à présenter aux Six ce qu'il a lui-même appelé son "testament politique". Il a plaidé pour l'utilisation plus générale du vote à la majorité au sein du Conseil, et pour un renforcement des pouvoirs de la Commission par la généralisation du système des Comités de gestion. L'affaire du vote à la majorité, qui avait fait, on s'en souvient, l'objet du "compromis de Luxembourg" début 1966, n'enthousiasme visiblement pas les Etats-membres qui paraissent soucieux d'éviter de poser à nouveau ce problème de principe. Walter Scheel (Allemagne) s'est montré d'une extrême prudence dans ses commentaires. Quant à Maurice Schumann, il a relevé que l'unanimité n'avait nullement empêché les Six de prendre de nombreuses et importantes décisions depuis 1966. Pour la France, a-t-il affirmé, le compromis de Luxembourg reste toujours valable.

Le Conseil a arrêté la proposition qu'il fera aux candidats à l'adhésion en ce qui concerne le rythme des négociations : deux sessions ministérielles par trimestre et une session des suppléants tous les quinze jours. C'est un rythme très rapide. Son accélération se ferait aux dépens du sérieux des travaux et de la préparation des dossiers. Il est d'ailleurs douteux que les britanniques demandent une telle accélération le 21 juillet. Cette première réunion de négociation au niveau ministériel ne durera qu'une après-midi et permettra essentiellement de régler, outre les questions pratiques, l'ordre de priorité des sujets à discuter.

Le Conseil a également abordé les points suivants :

- Relations avec l'Autriche. Le Comité des Représentants Permanents va étudier un projet de mandat de négociation permettant l'établissement d'un accord intérimaire avec Vienne, en attendant l'opération d'élargissement. En réalité, cet accord n'a pas grand sens. Ne serait-ce que pour une question de temps, le dossier autrichien a toutes chances d'être traité en même temps que ceux de la Suède et de la Suisse.

- Association de la jeunesse à la construction européenne. Le Comité des Représentants Permanents soumettra à ce propos un Rapport au Conseil lors de sa prochaine réunion, le 20 juillet.

Quant à la réunion intergouvernementale, qui devait avoir lieu le 30 juin sur l'Union politique, elle a été annulée en raison de l'absence du Ministre italien Aldo Moro. Les Six en parleront également le 20 juillet.

LES IDEES FORCE DE LA CONFERENCE D'ELARGISSEMENT. - Voici les principaux passages des discours prononcés le 30 juin à Luxembourg, lors de l'ouverture des négociations d'adhésion :

- Anthony Barber . Le Gouvernement britannique accepte les Traités européens et les décisions qui en découlent. Il y a cependant quelques problèmes très difficiles à résoudre. Les plus notables sont certaines questions de politique agricole, la contribution britannique aux dépenses budgétaires de la Communauté, les exportations de sucre du Commonwealth, les problèmes spéciaux de la Nouvelle Zélande et certaines autres questions du Commonwealth. Les décisions prises par la CEE à propos du Règlement financier définitif de la politique agricole ont aggravé la charge pour la balance des paiements britannique. A moins qu'une solution ne soit trouvée, la Grande-Bretagne ne serait pas en mesure de supporter ce fardeau, et aucun Gouvernement britannique ne pourrait envisager d'adhérer au Marché Commun. Il faut trouver une solution équitable. L'Europe a des raisons irrésistibles de s'unir, notamment la Défense. Il est juste que l'Europe assume une plus large part de responsabilité pour sa propre défense. Aucun d'entre nous ne sait si nous réussirons, mais au moins pouvons nous dire ceci : nous nous rencontrons cette fois dans une atmosphère de bonne volonté de la part de tous les participants.

- Pierre Harmel. Les perspectives européennes et les vôtres se rejoignent. Elles concernent, en les dépassant aussitôt, les progrès économiques que nos Gouvernements attendent de l'élargissement. L'entrée de quatre pays riches de longues traditions parlementaires et démocratiques fortifiera le noyau solide de l'Europe. Les Six ont arrêté pour les années à venir le Règlement financier définitif sans exclure son adaptation à l'unanimité, en fonction notamment d'une Communauté élargie et à condition que les principes de ce Règlement ne soient pas altérés. La règle qui doit nécessairement régir les négociations est que la solution des problèmes d'adaptation qui pourraient se poser doit être recherchée par l'établissement de mesures transitoires, et non par des modifications des règles existantes. A propos des questions économiques, financières et monétaires, la Communauté aura l'occasion de préciser ultérieurement ses vues. (Le Ministre belge a en outre présenté point par point la position commune des Six, déjà plusieurs fois analysée ici).

- Svenn Stray, (Norvège). Le Gouvernement norvégien attache une importance capitale à la préservation du marché libre réalisé dans l'AELE. Il faudra éviter de faire ressurgir des barrières douanières, notamment entre les pays du Nordek. Des arrangements spécifiques et durables doivent être trouvés en faveur de l'agriculture norvégienne, qui ne peut accepter toutes les règles de l'Europe verte.

- Patrick J. Hillery (Irlande). Il n'y a pas pour l'Irlande de difficulté majeure en matière agricole. Mais, compte tenu des relations de l'Irlande avec la Grande-Bretagne, il est important que des décisions ne soient pas prises sans qu'il en soit référé, à toutes les phases, aux autres pays candidats directement intéressés.

- P. Nyboe Andersen (Danemark). Le Danemark souhaite en matière agricole une période de transition aussi courte que possible. Des arrangements devront être trouvés en ce qui concerne les Iles Feroe et le Groenland (dans le cadre de l'adhésion, en excluant une association). Les négociations doivent être conduites parallèlement avec tous les candidats.

INSTALLATION DE LA NOUVELLE COMMISSION. - Composée de neuf membres et présidée par Franco Maria Malfatti, celle-ci a pris ses fonctions le 2 juillet. La passation des pouvoirs s'est effectuée le matin et, dès le début de l'après-midi, le collège européen a tenu sa première réunion de travail.

Jean Rey, après douze ans et demi passés à la Commission, d'abord comme membre chargé des relations extérieures, puis comme président depuis le 1er juillet 1967, quitte donc la scène européenne. Il y laisse un souvenir chaleureux, celui d'un homme franc, profondément dévoué à la cause européenne. Chargé de conduire la Commission en pleine période de crise, il s'est efforcé de conserver à l'Europe dynamisme et confiance. Sous son règne, la Commission, que d'aucuns ont dite brouillonne et souvent mal inspirée, n'en a pas moins élaboré quelques grands documents : plan Mansholt, plan Barre, memorandum de

politique industrielle. Jean Rey s'en va donc, accompagné dans cette retraite par MM. Von der Groeben et Hellwig (Allemagne), Martino et Colonna (Italie), Sassen (Pays-Bas), Bodson (Luxembourg) et Rochereau (France).

Restent en place MM. Barre et Deniau (France), Coppé (Belgique), Mansholt (Pays-Bas), et Hafferkamp (Allemagne). Arrivent, avec Franco Malfatti, MM. Spinelli (Italie), Dahrendorf (Allemagne) et Borschette (Luxembourg).

Le nouveau Président n'a pas laissé à ses collègues le temps de souffler. Il leur a imposé un premier marathon de dix heures aux termes duquel la répartition des compétences, tâche toujours délicate, était achevée. A l'occasion de la réduction de 14 à 9 du nombre des Commissaires, certaines rationalisations ont été effectuées et certaines responsabilités regroupées (notamment en matière budgétaire, industrielle et énergétique). Les "portefeuilles" sont ainsi répartis :

Malfatti (Président)	Service Juridique, Secrétariat général, Groupe du Porte Parole, Bureau de sécurité.
Mansholt (Vice-Président)	Agriculture
Barre (Vice-Président)	Affaires économiques et financières, Office statistique.
Haferkamp (Vice-Président)	Marché intérieur et rapprochement des législations, Energie, Agence d'approvisionnement et contrôle de sécurité d'Euratom.
Coppé	Transports, Affaires Sociales, Budget, Crédits, Investissements, Contrôle financier, Personnel et Administration.
Spinelli	Affaires industrielles, recherche et technologie, Centre de Recherche d'Euratom,
Borschette	Concurrence, Politique Régionale, Presse et Information, Diffusion des Connaissances.
Dahrendorf	Relations extérieures (sauf l'élargissement), Commerce extérieur.
Deniau	Elargissement, Outre mer

A l'examen de cet organigramme, on voit la place importante que va occuper Jean-François Deniau qui, à 41 ans, est le benjamin de l'équipe : il est chargé d'assurer la coordination et l'animation des travaux ayant trait à la négociation d'élargissement, avec les pays candidats aussi bien qu'avec les autres pays de l'AELE. A ce titre, la Commission a décidé de mettre à sa disposition une "task force" d'une cinquantaine de fonctionnaires.

LA COOPERATION TECHNOLOGIQUE. - La première phase des travaux relatifs à la coopération scientifique et technologique européenne trouvera sa conclusion en novembre prochain avec la réunion d'une Conférence Ministérielle rassemblant à la fois les Six et neuf pays tiers européens. Auparavant, un Conseil des Six sera consacré, le 23 juillet, à l'examen d'une série de problèmes concernant la

substance même des actions retenues pour la coopération, la procédure à suivre pour la poursuite des travaux et la durée de ceux-ci. Sept groupes réunissant des experts des quinze pays européens décidés à coopérer ont examiné au cours des derniers mois l'ensemble des actions proposées par le Groupe Aigrain. Toutes les actions approuvées par les Six ont également rencontré l'intérêt des neuf autres pays.

Selon leur nature et leur degré de maturité, ces actions peuvent être classées en études prospectives, limitées à l'analyse de l'évolution technique et des besoins dans des secteurs déterminés, et en études de projets, comprenant des études de marché ainsi que des études juridiques et financières visant à réunir tous les éléments utiles à la définition d'actions ultérieures de coopérations. D'autres actions peuvent être qualifiées de services ; elles concernent les recherches préalables intéressant la normalisation ou l'harmonisation des réglementations ainsi que les actions de service à proprement parler. Enfin, une quatrième catégorie a pour objet le développement de produits ou de matériaux nouveaux; selon l'ampleur des actions envisagées seront confiées soit à des consortiums industriels européens, soit à des firmes nationales : ce sont les actions industrielles.

En fonction de la maturité des projets, les Ministres auront à prendre des décisions pour la deuxième phase. Ces décisions pourront être des mandats de négociation avec les Organisations Internationales concernées, comme ce sera le cas, par exemple, pour certaines études prospectives concernant les services de télécommunication, ou l'évolution des transports de personnes entre grandes agglomérations; ces négociations devront aboutir à des accords permettant, au cours de la troisième phase des travaux, l'exécution par ces Organisations, c'est-à-dire en l'occurrence, la Conférence Européenne des Postes et Télécommunications (CEPT) et l'OCDE. Il pourra également s'agir de mandats donnés aux groupes d'études soit de procéder à la définition complète du contenu des actions, soit des études technico-économiques de réalisation. Ou encore d'approfondir le problème de l'opportunité de réaliser telle ou telle action en coopération européenne.

Tous les travaux de la deuxième phase seront exécutés par des Groupes d'études dont la constitution est envisagée par chacune des actions retenues. Afin d'assurer une plus grande efficacité à ces travaux et de leur donner une rapidité suffisante, il est prévu également la formation d'un Comité des représentants des Etats participant habilité, au niveau des Ambassadeurs, à prendre certaines décisions urgentes, évitant ainsi la nécessité de recourir chaque fois à la Conférence ministérielle. Selon les cas, les travaux de la deuxième phase demanderont deux, six ou douze mois, c'est-à-dire que la véritable exécution des actions, qui fera l'objet de la troisième phase, pourra commencer dans des délais allant de deux mois jusqu'à un an.

Le Conseil du 23 juillet entendra également un rapport sur l'état actuel des travaux en matière de réorganisation du Centre Commun de Recherches et de réorientation d'Euratom. Les discussions préalables au sein du Comité des Représentants permanents n'ont pas encore permis de surmonter les divergences de vue

les plus fondamentales quant à l'ampleur et aux modalités de cette réorganisation. Il est donc très probable qu'aucune décision définitive n'interviendra avant 1970. S'il en est ainsi, le Conseil devra prolonger pour une deuxième année le programme de recherches nucléaires de 1969, comme il l'a déjà fait début 1970.

L'ACTION DE LA SOCIETE UNIQUE DES CHARBONNAGES DE LA RUHR. -

La Ruhrkohle remplir au mieux ses contrats de livraison à long terme, aussi bien les contrats sidérurgiques que les autres. Elle n'arrête pas ses livraisons lorsque les contrats sont périmés, mais continue à satisfaire les besoins tout en laissant en suspens les engagements de livraison de livrer à long terme. Elle applique ou bien les prix prévus jusqu'ici, ou bien ceux des barèmes en vigueur au moment de la livraison.

Telle est la conclusion de la Commission après un examen du comportement de cette société à l'égard de la clientèle dans les autres pays membres de la Communauté. Cet examen a surtout porté sur l'exécution de la condition dont la Commission avait assorti son autorisation de création, à savoir l'obligation d'entamer avec les entreprises sidérurgiques de la Communauté le désirant, des négociations portant sur la conclusion de contrats à long terme suivant les règles de prix en vigueur.

Cette obligation avait pour objet d'éviter que les entreprises sidérurgiques autres que celles de la République Fédérale (avec lesquelles la RUHRKOHLE a déjà conclu des contrats de livraison à long terme) ne soient discriminées par rapport à leur concurrentes allemandes. Comme aucune entreprise de la Communauté n'a introduit jusqu'à présent de plainte contre la RUHRKOHLE, la Commission estime que celle-ci a rempli les conditions imposées.

E U R O F L A S H

- P. 18 - AMEUBLEMENT - Allemagne : RANGER KUCHENMOBEL est à capital français - France : WIEMANN MEUBLES FRANCE est à capital allemand, comme STE SOVERAM.
- P. 18 - ASSURANCES - Allemagne : LANGUEDOC ouvre une succursale à Aachen. France : LE ASSICURAZIONE D'ITALIA devient actionnaire de CAMAT; CIA DI ASSICURAZIONE DI MILANO réorganise CIE D'ASSURANCES REUNIES - RISQUES DIVERS - Pays-Bas : Participation croisée NED. CREDIETBANK/'T HOOGEHUYS LEVENSVERZEKERINGEN VAN 1891.
- P. 20 - AUTOMOBILE - Allemagne : GENERAL MOTORS renonce à ses négociations avec WANKEL - Italie : FORD reprend quatre entreprises de carrosserie.
- P. 20 - BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS - Belgique : Association américano-belge dans BRUSSELS TRADE MARK - France : BERNARD SUNLEY INVESTMENT TRUST Ltd s'installe à Paris; Création de LONDON CITY & WESTCLIFF (FRANCE); INTERSPAN se défait de ses intérêts dans INTERSPAN FRANCE; Création de GENERALE DE PROMOTION & DE FINANCEMENT IMMOBILIERS; Rapprochement FRANCAISE D'ENTREPRISES DE DRAGAGES & DE TRAVAUX PUBLICS/CHIMIQUE ROUTIERE & D'ENTREPRISE GENERALE. Grande-Bretagne : Une licence RAYMOND CAMUS pour BOVIS HOLDINGS.
- P. 22 - CAOUTCHOUC - Allemagne : Prolongement des accords HELSINBORGS GUMMIFABRIKS A/B TRETORN/TRELLEBORGS GUMMIFABRIKS - Espagne : KLEBER COLOMBES s'installe à Madrid.
- P. 23 - CHIMIE - Allemagne : Les apports de SALZDETFURTH et de WINTERSHALL à KALI & SALZ - Espagne : Les intérêts indirects de PECHINEY dans SILICO DE SABON - France : Association AKZO/ENTREPRISE MINIERE & CHIMIQUE; Concentration de quatre tanneries; Concentration au profit de CHIMIQUE DE LA COURNEUVE - Italie : WAHL ITALIA est à capital allemand ; MANUFACTURE DE PRODUITS CHIMIQUES PROTEX s'installe à Milan - Autriche : Création de BAYER AUSTRIA.
- P. 25 - COMMERCE - Autriche : QUELLE développe sa filiale de Linz - Cameroun : OPTORG prend le contrôle de SIFCAM - France : Négociations GALERIES LAFAYETTE/THE SINGER C° ; EPAC-FRANCE est à capital suisse.
- P. 26 - CONSTRUCTION AERONAUTIQUE - France : Les accords SAICA SpA/DASSAULT et BRITTEN NORMAN Ltd/CONSTRUCTION D'AVIONS DE TOURISME & D'AFFAIRES.

- P. 26 - CONSTRUCTION ELECTRIQUE - Allemagne : HÄGGLUND & SÖNER A/B s'installe à Hanovre; ELEKTROGERÄTE VERTRIEBS prend la représentation de MESSWANDLER-BAU ; Une concentration donne naissance à UNI ELEKTRO HANDELSGESELLSCHAFT - Belgique : Association INDUSTRIELLE DES LASERS/BELGE D'OPTIQUE & D'INSTRUMENTS DE PRECISION - France : MASSER ATLANTIQUE est à capital belge ; et RANCO FRANCE à capital italien - Grande-Bretagne : VARTA s'installe à Londres. USA : Les accords DUDOGNON/AUDIO DYNAMICS CORP.
- P. 28 - CONSTRUCTION MECANIQUE - Allemagne : ALLEN ELECTRIC prend le contrôle de A. ROHE; GEORG FISCHER développe ZIMMER PLASTIC; FRODE THINGSIG est à capital danois - Belgique : SALEX BELGIUM est filiale de SOUND ATTENUATORS ; CHORE TIME EQUIPMENT développe sa filiale de Maldegem - France : HIAB-FOCO s'installe à Argen-teuil/Val d'Oise; Concentrations au profit de HERCKELBOUT DAWSON & FILS et de FINIMETAL - Grande-Bretagne : BERTOPACK (U.K.) est à capital italien - Italie : CORNERSTONE est filiale de HAWTHORN BAKER Ltd ; SCRIPTOMATIC s'installe à Milan; Association anglo-italienne dans BALADEX (ITALIA). Pays-Bas : BILLITON prend 25% dans GRASSO - Tchécoslovaquie : Une licence POCLAIN pour Z. T. S.
- P. 31 - EDITION - Allemagne : HANDELSBLATT prend le contrôle absolu de BECKER & WRIETZNER - France : Association HACHETTE/WAGONS LITS dans NOUVELLE D'EDITION GEOGRAPHIQUE - Suisse : LAROUSSE s'installe à Genève; BIBLIOTHEK 2000 est filiale de MAX BÜCHNER
- P. 32 - ELECTRONIQUE - Allemagne : Constitution définitive de JOYCE LOEBL GERATETECHNIK - Belgique : Création de SYSTEMS INTERNATIONAL DEVELOPPEMENTS - France : Association franco-américaine dans ALPHANUMERIC FRANCE ; Création du groupement CEGOS-STERIA-CAP; Les accords INTERTECHNIQUE/SCOTT AVIATION ; Les intérêts de PROSSER SCIENTIFIC INSTRUMENTS Ltd dans EURELCO; Les apports de COFRADEL et de SOGETI à LYONNAISE D'APPLICATIONS MECANOGRAPHIQUES; Projets industriels de RIFA A/B; Les apports de S.N.I.A. à SA DE TELECOMMUNICATIONS - Pays-Bas : DECISION DATA CORP. (NEDERLAND) appartient à SCIENTIFIC RESOURCES; INTERSYSTEMS est filiale d'I. P. SHARP ASSOCIATES; Les accords INSTRUMENTEN & ELECTRISCHE APPARATENFABRIEK/KONING & HARTMAN.
- P. 35 - ENGINEERING - Allemagne : ARTHUR G. McKEE s'installe à Düsseldorf.
- P. 35 - FINANCE - Allemagne : Ouverture définitive à Stuttgart de la succursale de CHASE MANHATTAN; Association WÜSTENROT/DEUTSCHE BANK. France : Concentration au profit de CREDIT PRIVE; CREDIT DU NORD devient actionnaire de GENERALE DE FINANCEMENT INTERCONTINENTAL; STE GENERALE réorganise OMNIUM POUR LA PROMOTION & LA GESTION DE PARTICIPATIONS et se donne trois filiales cadres. Italie : DELOITTE , PLENDER transforme en filiale sa succursale de Milan; INVESTORS DIVERSIFIED SERVICES s'installe à Milan - Luxembourg : Association italo-belgo-suisse dans INTERNATIONAL INVESTMENT ASSO-

CIATES; FUNDING CORP. est à capital américain; SEPLAN SERVICES développe TRASA - Pays-Bas : LIONEL D. EDIE & C° ouvre une succursale à Amsterdam; INVESTORS DIVERSIFIED SERVICES s'installe à La Haye. - Philippines : BANQUE DE L'INDOCHINE ouvre un bureau à Manilles.

- P. 38 - INDUSTRIE ALIMENTAIRE - Allemagne : SONNENBRAU passe sous le contrôle de OETKER - France : Association franco-belge dans MULTINATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES INDUSTRIES AGRICOLES; BEL prend le contrôle d'AGRICOLE DU ROQUEFORT; GERVAIS DANONE porte à 42,5% ses intérêts dans FRANCE GLACE - Grande-Bretagne : PAUL SCHRADER & C° s'installe à Londres - Italie : ITALKOPRODUKT est d'origine yougoslave - Pays-Bas : MENEBA prend le contrôle de LUBRO.
- P. 40 - METALLURGIE - Allemagne : HAENDLER & NATERMANN passe sous le contrôle de VER. DEUTSCHE METALLWERKE ; Concentration définitive ILSEDER HÜTTE/SALZGITTER - Belgique : ESCO CORP. s'installe à Bruxelles - Luxembourg : MARWAIS STEEL s'installe à Luxembourg - Pays-Bas : Concentration O Ving/DIEPEVEEN.
- P. 41 - MINES - USA : Les accords PENARROYA/PAN MINERALS.
- P. 42 - PAPIER - Belgique : INTERMILLS prend le contrôle de PAPETERIES DE HUYSSINGHEN.
- P. 42 - PETROLE - Espagne : Négociations S. N. P. A. /I. N. I.
- P. 42 - PHARMACIE - Espagne : Des licences LABORATOIRES PIERRE FABRE pour LABORATORIO REIG JOFRE - France : Concentration au profit de NOUVEL OMNIUM DE SPECIALITES & PRODUITS CHIMIQUES.
- P. 43 - PLASTIQUES - Autriche : Association FARBWERKE HOECHST/O. S. W. Japon : Association franco-japonaise dans SHOWA UGIKA - Pays-Bas : DRAKA PLASTIC appartient indirectement à PHILIPS.
- P. 43 - PUBLICITE - France : PROMOREP prend le contrôle de PUBLICITE ACTA et HACHETTE celui d'ADMINISTRATION D'AFFICHAGE & DE PUBLICITE.
- P. 44 - TEXTILES - Allemagne : Concentration au profit de GOLD-ZACK WERKE; GOETZ transforme FINANZ en UNIVERSAL FACTORING - France : Association franco-italienne dans BANDINI FRANCE; C. A. DELIUS & SOHNE ouvre une succursale à Roubaix ; HOECHST, SNIA VISCOSA et BANQUE NATIONALE DE PARIS appuient LE TEXTILE DELCER; LA LAINIERE DE ROUBAIX devient actionnaire de PROTEMO - Pays-Bas : DUNLOP se défait de ses intérêts dans MACINTOSH-CONFECTIE.

- P. 45 - TOURISME - France : FINANCIERE D'ANTIN se transforme en E.H. C FRANCE
- P. 46 - TRANSPORTS - Allemagne : Les accords QUELLE/CARL PRESSER - Belgique : ANCIENNE MAISON DUNAND-FRARE & SEURAT se défait de sa succursale belge - France : Les apports d' ANCIENNE MAISON DUNAND-FRARE & SEURAT à TRANSPORTS AUTOMOBILES & COM-MERCIAUX; Concentration au profit de NEVILLE-FOSTER & CIE - Italie : TRANS INTERNATIONAL AIRLINES ouvre une succursale à Rome - Luxembourg : Association islando-suédo-luxembourgeoise dans CARGOLUX AIRLINES INTERNATIONAL - Pays-Bas : KON. NED. STOOMBOOT reprend deux filiales à INTERNATIO-MULLER; KLM se donne une filiale de portefeuille.
- P. 47 - VERRE - France : SWAROVSKI & C° ouvre une succursale à Paris - Italie : BALLOTINI ITALIA est filiale de GLAVERBEL.
- P. 48 - DIVERS - France : MARTIN GREEN FRANCE (courts de tennis) est d'origine du Liechtenstein - Pays-Bas : MELITTA WERKE (porcelaine, chocolat) s'installe à Naarden; AHEAD OF HAIR Ltd (postiches, perruques) s'installe à Rotterdam.

AMEUBLEMENT

(571/18) Spécialiste en France de meubles de cuisines "Tubménager" et garnitures lamifiées ou rembourrées "Lamilux", la firme JEAN RANGER SA de Montmorillon/Vienne (anc. LE TUBMENAGER Sarl) a élargi ses intérêts chez les Six - constitués jusqu'ici d'agences à Amsterdam et Bruxelles - en se donnant à Francfort une filiale commerciale, RANGER KÜCHENMOBEL GmbH (capital de DM. 20.000), dont le gérant est son propre président, M. Jean Ranger.

Occupant plus de 600 personnes, la fondatrice possède des dépôts à Paris. Lille. Strasbourg, Marseille. Bordeaux. Toulouse, Nice. Lyon, Rouen, etc ... et elle a une agence à Londres.

(571/18) L'entreprise allemande d'ameublement WIEMANN-MOBEL (Oesede u Osnabruck, avec usine à Kinkel-Neuhäusel), qu'animent MM. Wilh. H. et Math. W. Wiemann, a installé une filiale de vente à Paris, WIEMANN MEUBLES FRANCE Sarl (capital de F. 20.000), avec pour gérants MM. Georg Matthias et C. Welter.

(571/18) La firme d'import-export d'articles d'ameublement et ménagers STE SOVERAM Sarl de Paris (capital de F. 20.000) a été constituée par l'homme d'affaires allemand Klaus Kraft (Westhoffen), qui en est le gérant.

ASSURANCES

(571/18) La LANGUEDOC-STE D'ASSURANCES & DE REASSURANCES SA de Paris (cf. N° 546 p. 18), que préside M. Joseph Nolla, a ouvert à Aix-la-Chapelle une succursale placée sous la direction de M. Reimer Schmidt. Compétente en toutes branches (sauf automobiles et accidents du travail), celle-ci est domiciliée auprès de la compagnie AACHENER & MÜNCHENER-FEUER VERSICHERUNGSGESELLSCHAFT (cf. N° 547 p. 17).

Cette dernière est liée avec LANGUEDOC depuis octobre 1968 par des accords de coopération pour la couverture en commun de gros risques, en participation avec les groupes N.V. NEDERLANDSCHE LLOYD (Amsterdam), LE FOYER SA (Luxembourg) et CAISSE NATIONALE BELGE D'ASSURANCES-ASSUBEL SA (Bruxelles) - auprès de laquelle AACHENER et LANGUEDOC ont chacune récemment ouvert une succursale (cf. N° 531 p. 21).

(571/19) Aux termes d'un accord conclu entre les groupes ASSICURAZIONI GENERALI DI TRIESTE & VENEZIA SpA de Rome et Trieste (cf. N° 563 p. 30) et LE ASSICURAZIONI D'ITALIA SpA de Rome (groupe I. N. A. - ISTITUTO NAZIONALE DELLE ASSICURAZIONI SpA - cf. N° 545 p. 17), le second - qui a récemment fusionné avec la société FIUMETER SpA - détient désormais une participation minoritaire à Paris dans la CAMAT-CIE D'ASSURANCES MARI-TIMES, AERIENNES & TERRESTRES SA .

Spécialiste d'assurance passagers, matériels et fret pour transports maritimes et aériens, celle-ci (capital de F. 5,1 million) est affiliée pour 30,4% au groupe LA CONCORDE SA de Paris (cf. N° 520 p. 32), qui y a réduit sa participation directe au profit d'ASSICURAZIONI D'ITALIA. Filiale d'ASSICURAZIONI GENERALI, le groupe LA CONCORDE est également affilié au groupe ROTHSCHILD SA (Paris) à travers sa filiale CIE DU NORD SA (cf. N° 567 p. 33).

(571/19) Affiliée aux groupes de New York CHASE MANHATTAN BANK N. A. (cf. N° 549 p. 26) et d'Amsterdam PIERSON, HELDRING & PIERSON (cf. N° 563 p. 28), la banque d'Amsterdam NEDERLANDSCHE CREDIET-BANK N. V. (cf. N° 557 p. 26) a conclu un accord de coopération, assorti d'une prise de participations croisées, avec la compagnie d'assurances 'T HOOGE HUYS LEVENSVERZEKERINGEN VAN 1891 N. V. (Alkmaar) : celle-ci, qui est spécialisée dans la branche-vie, prendra une participation de 12 % dans la banque d'Amsterdam qui y prendra elle-même, réciproquement , un intérêt de 25 %.

(571/19) La CIA DI ASSICURAZIONE DI MILANO SpA (cf. N° 563 p. 30) a assaini la situation financière de sa filiale de Paris CIE D'ASSURANCES REUNIES-RISQUES DIVERS SA (cf. N° 542 p. 17) en en réduisant le capital à F. 2 millions, puis en le portant à F. 10 millions de manière à lui fournir les moyens nécessaires à son expansion.

Le groupe italien a repris fin 1969 le contrôle en France de la CIE D'ASSURANCES REUNIES, présidée par M. Yvon André, à la CIE DU CAMBODGE SA et à la STE FINANCIERE & INDUSTRIELLE DE L'ARTOIS SA (membres toutes deux du groupe RIVAUD & CIE Scs - cf. N° 563 p. 29) ainsi qu'à la société JUTHEAU & CIE, qui y demeurent minoritaires. Il est également présent de longue date à Paris dans la branche Vie avec la CIE D'ASSURANCES REUNIES-VIE SA (anc. GROUPEMENT OCCIDENTAL D'ASSURANCES SA - cf. N° 341 p. 19), que préside M. Yvon André.

AUTOMOBILE

(571/20) Le groupe FORD MOTOR C° de Dearborn/Mich. (cf. N° 555 p. 22) a conclu avec la compagnie américaine ROWAN INDUSTRIES Inc. de Westminster/Maryland (cf. N° 540 p. 15) un accord pour la reprise de ses intérêts dans quatre entreprises italiennes de carrosserie automobile: CARROZZERIA VIGNALE SpA (Giugliasco/Torino), DE TOMASI AUTOMOBILI SpA (Modène), STA AUTO SPORT (Modène) et GHIA SpA (Turin).

(571/20) Le groupe GENERAL MOTORS CORP. de Detroit, Mich. (cf. N° 570 p. 26) a renoncé à son projet d'acquisition en République Fédérale (cf. N° 568 p. 19) d'une participation - à travers sa filiale de Rüsselheim ADAM OPEL AG - ou même du contrôle de la société d'engineering mécanique WANKEL GmbH (Lindau), propriété conjointe de MM. Felix Wankel et Ernst Hutzenlaub. Cette dernière partage 40/60 avec la compagnie AUDI NSU AUTO UNION AG (Neckersulm) la propriété du brevet du moteur rotatif "Wankel", dont le groupe américain espère néanmoins obtenir la licence.

AUDI est filiale à 75% du groupe VOLKSWAGENWERK AG (Wolfsburg) et affiliée à la banque de Tel Aviv ISRAEL-BRITISH BANK Ltd (cf. N° 524 p. 19), qui a récemment offert au précédent de lui racheter une partie (jusqu'à 45%) de sa participation.

BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

(571/20) Affiliée pour 33,3 % au groupe de Londres EAGLE STAR INSURANCE C° (cf. N° 219 p. 21), la compagnie de promotion immobilière BERNARD SUNLEY INVESTMENT TRUST Ltd (Londres) s'est donnée une filiale à Paris, SUNLEY FRANCE SA (capital de F. 200.000). Présidée par M. Peter Bumphrey et dirigée par M. Gabriel Benet, celle-ci a pour objet la création, l'aménagement et l'exploitation d'une station de sports d'hiver et d'été à Isola/Alpes Mmes ("Isola 2000").

(571/20) Pour la réalisation de son projet (cf. N° 533 p. 19) d'édification en France d'un ensemble immobilier comprenant 80 appartements répartis en 8 immeubles près de Malmaison/Yvelines, le groupe LONDON CITY & WESTCLIFF'S PROPERTIES Ltd a installé à Paris la filiale LONDON CITY & WESTCLIFF (FRANCE) SA (capital de F. 100.000), que préside M. Hubert Fenal.

(571/21) Des intérêts américains, portés notamment par M. Trammel Crow (Dallas/Texas) et John Portman (Atlanta/Ga) pour 24% chacun, et belges, portés par MM. Maurice Michiels (Bruges), Pierre Schohier (Alsemberg) et Franz Vreys (Anvers) pour 15 % chacun, ont été à l'origine à Bruxelles de la société de gestion immobilière BRUSSELS TRADE MARK SA (capital de FB 100.000), dont les premiers administrateurs sont MM. Portman, Dubinsky, Michiels et Vreys.

(571/21) Des négociations en cours entre les groupes de construction et promotion immobilière de Paris RAYMOND CAMUS & CIE INGENIEURS-CONSTRUCTEURS SA (cf. N° 524 p. 13) et de Londres BOVIS HOLDINGS Ltd (cf. N° 559 p. 19) visent la cession par le premier de sa licence de préfabrication au second et la prise par le second d'une participation minoritaire dans le premier.

Le partenaire britannique est présent depuis peu à Paris avec une filiale, BOVIS SA, que préside M. Malfolm Sanderson (cf. N° 533 p. 19). Le partenaire français dispose de deux filiales à Londres, CAMUS KILLINGWORTH Ltd et CAMUS GREAT BRITAIN Ltd.

(571/21) La compagnie de Zurich INTERSPAN AG, qui gère les brevets et licences relatifs aux matériaux de construction précontraints "Interspan", s'est défait de sa participation de 20% dans la STE FRANCAISE POUR LA PRECONTRAINTE-INTERSPAN FRANCE SA de Paris (cf. N° 310 p. 19), qui exploitait jusqu'ici ces brevets en France. Corrélativement, les deux actionnaires majoritaires de celle-ci, CIE INDUSTRIELLE DE TRAVAUX (CITRA) SA (groupe SCHNEIDER - cf. N° 545 p. 19) et STE GENERALE D'ENTREPRISES SA (groupe C.G.E.-CIE GENERALE D'ELECTRICITE SA - cf. N° 540 p. 16) y ont porté leur participation de 40% à 50% chacun et l'ont transformée en S.F.P.-STE FRANCAISE POUR LA PRECONTRAINTE SA.

En Italie et en Allemagne, les procédés "Interspan" sont exploités par les sociétés INTERSPAN ITALIA SpA-CIA INTERNAZIONALE PER IL COMPRESSO (Milan) et INTERSPAN FRANKFURT GmbH (Francfort).

(571/21) Récemment créée à Paris au capital de F. 10 millions, la STE GENERALE DE PROMOTION & DE FINANCEMENT IMMOBILIERS-SOGEPROM SA l'a été par le promoteur STE D. FEAU SA (Paris) et les établissements financiers STE GENERALE SA (cf. N° 569 p. 30), BANQUE WORMS & CIE SA (cf. N° 568 p. 24), BANQUE HYPOTHECAIRE EUROPEENNE SA (cf. N° 490 p. 31), BANQUE DE L'UNION EUROPEENNE INDUSTRIELLE & FINANCIERE SA (cf. N° 569 p. 31), STE PRIVEE DE GESTION FINANCIERE SA (cf. N° 520 p. 32), STE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DE FRANCE-SINVIM SA (cf. N° 564 p. 29) et IMMOBILIERE CONSTRUCTION DE PARIS SA (cf. N° 542 p. 30).

(571/22) Un rapprochement est en cours de négociation à Paris entre la STE FRANCAISE D'ENTREPRISES DE DRAGAGES & DE TRAVAUX PUBLICS SA - affiliée pour 20% à la BANQUE DE L'INDOCHINE SA et pour 5,69% à la BANQUE WORMS & CIE SA (cf. N° 561 p. 17) - et la S.C.R.E.G. -STE CHIMIQUE ROUTIERE & D'ENTREPRISE GENERALE SA, affiliée aux groupes belges PETROFINA SA pour 11,35 % et STE GENERALE DE BELGIQUE SA (à travers sa filiale de portefeuille TRACTION & ELECTRICITE SA - cf. N° 522 p. 19) pour 11,17 %.

Fortes respectivement de 12.000 et 11.000 employés, ces deux entreprises réalisent des chiffres d'affaires annuels de l'ordre de F. 520 millions pour la première et de F. 750 millions pour la seconde.

CAOUTCHOUC

(571/22) Les accords de coopération conclus début 1965 en Suède entre les compagnies caoutchoutières HELSINBORGS GUMMIFABRIKS A/B TRETORN (groupe TRETORNS INTRESSETER A/B d'Hälsingborg) et TRELLEBORGS GUMMIFABRIKS A/B Trelleborg (cf. N° 524 p. 32) ont eu leurs prolongements en République Fédérale : la seconde détient désormais un intérêt de 50% dans la filiale à Hambourg TRETORN GUMMIWERKE GmbH (capital de DM 12 millions) de la première, transformée en TRELLEBORG TRETORN GUMMIWERKE GmbH.

TRELLEBORGS était déjà présent à Hambourg (à travers sa filiale RUBBER HOLDING A/B) avec une filiale sous son nom (capital de DM 0,5 million), qui confiera la distribution de ses fabrications d'articles chaussants et pour sports à une nouvelle affaire, TRETORN VERTRIEBSGESELLSCHAFT mbH (Hambourg), constituée en tant que filiale absolue de la nouvelle TRELLEBORG TRETORN GUMMIWERKE.

(571/22) Poursuivant son expansion à l'étranger (cf. N° 563 p. 18), le groupe français PNEUMATIQUES, CAOUTCHOUC MANUFACTURE & PLASTIQUES KLEBER COLOMBES SA de Colombes/Hts-de-Seine (cf. N° 570 p. 36) a installé une filiale à 50%, SOC. FRANCO-IBERICA DE CAUCHO MANUFACTURADO SA (capital de Ptas 0,5 millions), à Madrid.

Une des récentes initiatives de ce groupe a été l'érection à St-Ingbert/Sarre d'une usine de pneumatiques gérée par la filiale absolue KLEBER-COLOMBES REIFEN & TECHNISCHE GUMMIWAREN AG (Sarrebuck) et qui, au stade final (fin 1971), emploiera quelque 1100 personnes.

CHIMIE

(571/23) La firme allemande de pâtes et émulsions chimiques, abrasifs, décapants et détergents OBERFLÄCHEN CHEMIE JACOB WAHL GmbH (Obertshausen) a installé à Milan une filiale commerciale et d'assistance technique, WAHL ITALIA Srl (capital de Li. 950.000), avec pour gérants MM. Karl P. Kloss et Giuliano Pedrini.

(571/23) Spécialiste à Paris de produits résineux et formaldéhydes pour plastiques, textiles, papiers, cosmétiques, etc ... LA MANUFACTURE DE PRODUITS CHIMIQUES PROTEX SA, dont les usines sont implantées à Ouzouer/E. & L. et St-Avold/Moselle (cf. N° 570 p. 20), a complété son réseau commercial chez les Six (cf. N° 550 p. 24) avec la constitution d'une filiale à Milan, PROTEX ITALIA SpA (capital de Li. 1 million), présidée par P. Robert F. Moor, son propre gérant.

La fondatrice est notamment présente au Benelux avec des filiales à Enschede, PROTEX NEDERLAND N.V. , et Etterbeek-Bruxelles, PRODUITS CHIMIQUES PROTEBEL SA.

(571/23) Les intérêts en Autriche (cf. notamment N° 396 p. 32) du groupe FARBENFABRIKEN BAYER AG de Leverkusen (cf. N° 570 p. 21) se sont enrichis d'une filiale directe à Vienne, BAYER AUSTRIA GmbH (capital de Sh. 10 millions), dirigée par M. Franz Unger.

Le groupe allemand avait déjà à Vienne une filiale spécialisée dans les produits chimico-pharmaceutiques, BAYER PHARMA GmbH (anc. PROTOPHARM GmbH). Ses autres intérêts dans le pays sont notamment une participation de 36,9% (à travers le holding de Toronto BAYER FOREIGN INVESTMENTS-BAYFORIN Ltd) à Krems a.d. Donau dans l'entreprise KREMS-CHEMIE GmbH (cf. N° 387 p. 33) et le contrôle indirect à 52 % à Vienne (à travers la société CHEMISCHE WERKE HÜLS AG de Marl, affiliée pour 50 % au holding CHEMIE-VERWALTUNGS AG - cf. N° 547 p. 20), de la firme commerciale HÜLS-CHEMIE GmbH (créée en 1963).

(571/23) Le groupe chimique AKZO N.V. d'Arnhem (cf. N° 570 p. 38) négocie à Paris avec le groupe public E.M.C.-ENTREPRISE MINIERE & CHIMIQUE SA (cf. N° 565 p. 31) une association paritaire pour la production dans la région de Mulhouse de sels raffinés (capacité de 1 million de t./an) à partir de résidus de production des mines de potasse de la filiale MINES DE POTASSE D'ALSACE SA-MDPA (Mulhouse) de celui-ci (cf. N° 540 p. 18).

(571/24) Membre en Espagne du groupe CIE PECHINEY SA de Lyon (cf. n° 568 p.29) à travers la compagnie de portefeuille SEICHIME SA (cf. n° 558 p.36), l'entreprise de production et transformation d'aluminium ALUMINIO DE GALICIA SA de La Coruña (cf. n° 514 p.18) a participé pour 40 % - aux côtés de la société chimique CARBUROS METALICOS SA de Barcelone (cf. n° 555 p.18) pour 40 % ainsi que du BANCO ESPANOL DE CREDITO SA (Madrid), du BANCO DE SANTANDER SA de Santander (cf. n° 327 p.26), du BANCO CENTRAL SA de Madrid (cf. n° 569 p.29) et du BANCO PASTOR SA (La Coruña) pour 5 % chacun - à la création de la compagnie SILICO DE SABON SA, chargée de l'exploitation à Sabon d'une usine de silicone à construire avec une capacité annuelle de 10.000 tonnes.

ALUMINIO DE GALICIA a par ailleurs signé à Paris un accord avec la STE GENERALE DE MAGNESIUM Sarl, filiale paritaire des groupes PECHINEY et UGINE KUHLMANN SA (cf. n° 570 p.28), pour la production d'alliages d'aluminium avec addition de mercure ainsi que d'anodes à partir de ces alliages.

(571/24) Une rationalisation des intérêts du groupe RHONE POULENC SA (à travers la compagnie PRODUITS CHIMIQUES PECHINEY-SAINT-GOBAIN SA - cf. n° 569 p.20) entraînera l'absorption de la STE INDUSTRIELLE DES DERIVES DU SOUFRE SA (Lille) par la STE CHIMIQUE DE LA COURNEUVE SA (La Courneuve/Seine-St-Denis), qui portera son capital à F. 1,1 million en rémunération d'actifs estimés, bruts, à F. 4,7 millions.

(571/24) La concentration des intérêts (cf. n° 562 p.20) dans le secteur de la potasse des compagnies de Hanovre SALZDETFURTH AG (cf. n° 560 p.33) et de Celle WINTERSHALL AG (cf. n° 570 p.20), filiale à 97,3 % du groupe de Ludwigshafen B. A. S. F. -BADISCHE ANILIN- & SODA-FABRIK AG, est devenue effective au profit de leur filiale paritaire GES. FÜR KALI-INTERESSEN mbH de Kassel (cf. n° 532 p.24), transformée en KALI & SALZ AG avec un capital porté à DM. 200 millions.

Avec une production annuelle de quelque 25 millions de t. (K20) représentant un chiffre d'affaires annuel de quelque DM. 750 millions, le nouveau groupe couvrira quelque 85 % de la production nationale de la branche (dont 50 % représentant les apports de WINTERSHALL), très loin devant la filiale KALI CHEMIE AG de Hanovre (cf. n° 555 p.35) du groupe belge SOLVAY & CIE (cf. n° 570 p.21). Il sera indirectement contrôlé par BASF du fait que WINTERSHALL (capital de DM. 176 millions) avait récemment porté à 43,4 % sa participation dans SALZDETFURTH (cf. n° 562 p.20).

(571/24) Quatre entreprises françaises de tannerie ont arrêté le principe d'une fusion au sein d'une affaire dont le chiffre d'affaires annuel sera supérieur à F. 200 millions. Il s'agit des TANNERIES DU PUY (ANC. ETS MAURICE SIDEM) SA (Le Puy/Hte Loire), ANCIENS ETS. A. COMBE & FILS & CIE SA (Paris, avec usine à Annonay/Ardèche), TANNERIES E. MEYZONNIER & FILS (Paris et Annonay) et TANNERIES DE BORT SA (Bort-les-Orgues/Corrèze).

COMMERCE

(571/25) La filiale en Autriche GROSSVERSANDHAUS QUELLE AG (Linz) du groupe allemand de ventes par correspondance, sur catalogue et grands magasins GROSSVERSANDHAUS QUELLE GUSTAV SCHICKEDANZ K.G. de Fürth (cf. n° 566 p.36) a ouvert deux succursales (Oberwart et Krems an der Donau), portant ainsi à 18 le nombre de ses points de vente.

Animée par MM. Heinz Heger et Peter Schubert, cette filiale (capital de DM. 80 millions) a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires de Sh 1,4 milliard, auquel s'ajoute Sh. 18 millions pour sa Division "Tourisme".

(571/25) Des négociations sont en cours entre le groupe de grands magasins SA DES GALERIES LAFAYETTE de Paris (cf. n° 539 p.22) et le groupe de New York THE SINGER C° (cf. n° 561 p.21) en vue de la cession par le premier au second de sa filiale de ventes sur catalogue STE DE VENTE PAR CORRESPONDANCES "AUX GALERIES LAFAYETTE" (Châlons-sur-Marne/Marne), qui a réalisé un chiffre d'affaires de F. 58,9 millions en 1969. En cas de succès de ces négociations SINGER confiera la gestion des installations, du réseau de correspondants et des fichiers de clients de cette nouvelle filiale à sa filiale (97 %) spécialisée de République Fédérale FRIEDRICH SCHWAB AG (Hanau). Avant de devenir effective, la cession envisagée pourra être précédée par la location par SINGER pendant un an des actifs de la firme de Châlons-sur-Marne.

Dans ce secteur d'activités, le groupe américain est déjà présent à Paris avec une filiale, SOFINCAT SA, dont il partage le contrôle avec SCHWAB (cf. n° 483 p.21).

(571/25) Le groupe de négoce international CIE OPTORG SA de Paris (cf. n° 570 p.31) s'est assuré au Cameroun le contrôle de l'entreprise d'exploitation forestière SIFCAM SA.

OPTORG, qui possède ainsi désormais 19 filiales ou affiliées en Afrique - dont trois au Cameroun, avec S.H.O. CAMEROUN Sarl et SA LES MAGASINS POPULAIRES DU CAMEROUN "NEWCAM" - a récemment ouvert une exploitation forestière en République Centrafricaine (région de Bangui).

(571/25) L'entreprise suisse de conseil en marketing et gestion EPAC SA (Fribourg) s'est donnée une filiale à Paris, EPAC-FRANCE SA (capital de F. 200.000), que préside M. Charles Seroude.

CONSTRUCTION AERONAUTIQUE

(571/26) Aux termes d'un accord conclu entre la STE DES AVIONS MARCEL DASSAULT Sarl de Vaucresson/Hts-de-Seine (cf. n° 569 p.21) et l'entreprise aéronautique SAICA SpA de Brindisi, celle-ci participera pour 10 % à la construction de l'avion d'affaires JET EXECUTIVE FALCON (nouvelle version du Mystère 20) de la première. Des négociations sont en cours pour intéresser également une compagnie espagnole à ce projet.

(571/26) La S. O. C. A. T. A. -STE DE CONSTRUCTION D'AVIONS DE TOURISME & D'AFFAIRES SA, filiale à Paris du groupe public S. N. I. A. -STE NATIONALE INDUSTRIELLE AEROSPATIALE SA (cf. n° 570 p.23), a obtenu de l'entreprise aéronautique britannique BRITTEN NORMAN LTD (Bembridge/Isle of Wight) la distribution en France de son bimoteur BN 2A Islander.

CONSTRUCTION ELECTRIQUE

(571/26) Membre du groupe QUANDT de Bad Homburg (cf. n° 563 p.24) à travers notamment la société de portefeuille de Stuttgart-Feuerbach ALLGEMEINE GES. FÜR INDUSTRIEBETEILIGUNGEN mbH (cf. n° 534 p.26), l'entreprise allemande d'accumulateurs, batteries, piles et matériels électriques VARTA AG de Hagen (cf. n° 551 p.38) a renforcé ses intérêts au Royaume-Uni avec la formation à Londres de la société VARTA BATTERIES LTD (capital de \$ 10.000).

La fondatrice était déjà présente dans le pays avec la firme d'équipements électriques DEAC (GREAT BRITAIN) LTD (Crewkerne/Somerset), que dirigent MM. D. H. Marchman, C. W. Owen et W. Buchholz et qui est directement contrôlée par le holding canadien INTERAFA HOLDING LTD de Winnipeg/Manitoba (cf. n° 501 p.24).

(571/26) Filiale paritaire à Marcoussis/Essonne des groupes français C. G. E. -CIE GENERALE D'ELECTRICITE SA et CIE DE SAINT-GOBAIN PONT-A-MOUSSON SA - issue de la récente fusion des CIE DE SAINT-GOBAIN SA (Neuilly/Hts-de-Seine) et CIE DE PONT-A-MOUSSON de Nancy (cf. n° 569 p.31) - la CILAS-CIE INDUSTRIELLE DES LASERS SA (cf. n° 343 p.21) a conclu à Gand avec la STE BELGE D'OPTIQUE & D'INSTRUMENTS DE PRECISION SA, affiliée pour quelque 30 % à la STE GENERALE DE BELGIQUE SA (cf. n° 555 p.19), un accord de mise en commun de leurs ressources et connaissances en matière de laser. Le cadre en sera une filiale commune de développement et de production à Gand.

(571/27) Présente de longue date en France avec de nombreuses filiales sous son nom (Paris, Levallois-Perret, Lyon, Nancy et Bordeaux), l'entreprise belge d'installation de chauffage électrique MASSER SA d'Anderlecht-Bruxelles (cf. n° 536 p. 25) a complété ce réseau avec la création à Nantes de la société MASSER ATLANTIQUE Sarl (capital de F. 50.000), avec pour gérants MM. Gilbert Mainguy et Robert Maskens.

La fondatrice a récemment pris pied en Suisse en y formant la filiale MASSER SA (Morges/Vaud) au capital de FS. 50.000.

(571/27) Membre à Lomazzo/Milano du groupe de matériels électriques de contrôle de pression et températures RANCO INC. de Columbus/Ohio (cf. n° 519 p. 24), la compagnie RANCO CONTROLS SpA a transformé sa succursale de Versailles/Yvelines (ouverte en 1968 - cf. n° 442 p. 20) en filiale sous le nom de RANCO FRANCE Sarl (capital de F. 110.000), avec M. Augusto Cappelletti (Como) pour gérant.

Le groupe américain avait fusionné en 1968 ses filiales RANCO ITALIANA SpA de Casletto (affiliée également à la compagnie EMERSON ELECTRIC C° de Saint-Louis/Mo. - cf. n° 449 p. 21) et RANCO CONTROLS SpA au profit de la seconde. Ses autres intérêts en Europe sont des filiales ou affiliées RANCO à Lugano/Suisse, Hockenheim/Baden, Plymouth/Devon, North Berwick/Scotland, Londres, etc..

(571/27) Spécialiste en République Fédérale de matériels électriques (transformateurs, redresseurs de courant, interrupteurs, disjoncteurs, etc...), l'entreprise MESSWANDLER-BAU GmbH (Bamberg) sera représentée en Yougoslavie, Roumanie et Bulgarie par la nouvelle firme de Bamberg ELEKTROGERÄTE VERTRIEBS GmbH (capital de DM. 20.000), gérée par M. Pavle Radić.

Propriété de la famille Raupach, MESSWANDLER-BAU réalise un chiffre d'affaires supérieur à DM. 15 millions/an et possède une filiale commerciale à Linz/Donau, ÖSTERREICHISCHE MESSWANDLER-BAU GmbH.

(571/27) La concentration en République Fédérale de trois entreprises de négoce en gros d'équipements et matériels électriques a donné naissance à la compagnie UNI ELEKTRO HANDELSGESELLSCHAFT mbH & C° KG (Eschborn/Taunus).

Réalisant un chiffre d'affaires cumulé de plus de DM. 100 millions avec 450 employés, les entreprises concernées (plus de 4.000 clients) sont EUGEN BAUER (Francfort), ALFRED ELSHOLTZ & C° (Eschborn) et L. SPOERLE KG (Zeppelinheim).

(571/27) L'entreprise suédoise d'appareillage électrique, électro-hydraulique et électro-mécanique HÄGGLUND & SÖNER A/B d'Örnsköldsvik (cf. n° 555 p. 21), qui appartient au groupe de Stockholm REDERI A/B NORDSTJERNAN (cf. n° 558 p. 27), a créé à Hanovre une filiale commerciale et d'assistance technique, HÄGGLUNDS GmbH (capital de DM. 50.000), gérée par M. Thore Hägglöf.

(571/28) L'entreprise française de matériels électro-acoustiques DUDOGNON SA (Charroux/Vienne, avec usines au siège, à Availles-Limouzine, L'Isle-Jourdin/Gers et Confolens/Charente) a conclu avec la firme américaine AUDIO DYNAMICS CORP. -A. D. C. (New Milton/Conn.) un accord pour la livraison à celle-ci de 30.000 enceintes acoustiques par an (soit une valeur de F. 1,2 million).

CONSTRUCTION MECANIQUE

(571/28) Membre du groupe de Londres SALE TILNEY & C° LTD et spécialisée dans les machines d'assemblage et de montage automatique (notamment pour horlogerie, jouets, accessoires automobiles, appareillages électriques et électronique), la société BALADEX LTD (Weybridge/Surrey) s'est associée 51/49 à Milan avec la firme KIMATES SpA (cf. n° 495 p.22) pour former la firme de vente BALADEX (ITALIA) SpA (capital de Li. 15 millions), que préside M. Keith Elpinstone et dirige M. Aldo Bay.

Dotée depuis peu d'une filiale BALADEX INTERNATIONAL LTD (capital de \$ 10.000) chargée de la gestion de ses intérêts commerciaux à l'étranger, la fondatrice a récemment ouvert une succursale aux Etats-Unis (Stamford/Conn.). Elle est licenciée mondiale depuis 1968 de la compagnie américaine de machines à visser, écrouer et riveter DIXON AUTOMATIC TOOL INC.

(571/28) Le groupe de La Haye N.V. BILLITON MIJ. - en cours de passage sous le contrôle du groupe ROYAL DUTCH SHELL (cf. n° 566 p.30 et 570 p.32)-diversifiera ses intérêts aux Pays-Bas grâce à la prise d'un intérêt de 25 % environ dans le groupe de Bois-le-Duc GRASSO'S KONINKLIJKE MASCHINEN-FABRIEKEN N.V. (cf. n° 486 p.25), spécialiste de machines pneumatiques ainsi que matériels de compression et réfrigération.

GRASSO, dont le chiffre d'affaires s'est élevé à Fl. 77 millions en 1969, possède un important réseau de filiales ou affiliées GRENCO à l'étranger : Villefranche-sur-Saône/Rhône, Anvers, Bruxelles, Londres, Madrid, Vigo, Johannesburg, etc... Sa filiale de 's-Hertogenbosch GRASSO-STACON N.V. (équipements de réfrigération et valves) est directement représentée par des filiales à Mulheim/Ruhr et Johannesburg, tandis que son affiliée de Rotterdam GRASSO-NAMI N.V. (outils pneumatiques) possède elle-même une filiale à Liège et une autre à Mulheim/Ruhr.

(571/28) L'entreprise française de ressorts et machines de fabrication de ressorts L. HERCKELBOUT DAWSON & FILS SA de Courbevoie/Hts-de-Seine (capital de F. 5 millions) a absorbé la STE IMMOBILIERE CAILLETTE SA (Eaubonne/Val d'Oise), dont les actifs ont été évalués, bruts, à F. 1,7 million et dont elle s'était assurée le contrôle en 1964, lors de sa fusion avec les ETS CAILLETTE Sarl.

(571/29) Filiale à 73,91 % du holding métallurgique DENAIN NORD EST LONGWY SA de Paris (cf. n° 570 p.33) et affiliée pour 22,75 % au groupe de tôles électriques et en acier inoxydable FORGES DE CHATILLON-COMMENTRY-BIACHE SA de Paris (cf. n° 567 p.17), l'entreprise de radiateurs et installation de chauffage central (marque "Lamella") FINIMETAL-STE DE FINISSAGE DE PRODUITS METALLURGIQUES Sarl (capital de F.15 millions) a négocié l'absorption de sa filiale PULSA SA (Paris) qui produit dans son usine de Chantilly/Oise des panneaux d'acier, meubles métalliques, etc... (marque "Reggane-Diamant") et dont les actifs ont été évalués, bruts, à F. 20,4 millions.

(571/29) Spécialiste aux Etats-Unis d'outillages "Amex" électromécaniques pour garages, la société ALLEN ELECTRIC & EQUIPMENT C° de Kalamazoo/Mich. (cf. n° 391 p.22) a négocié la prise du contrôle en République Fédérale de l'entreprise d'installations automatiques de lavage de voitures et équipements de stations-services A. ROHE KG d'Offenbach et Munich (cf. n° 538 p.20).

Licenciée de la filiale CALIFORNIA CAR WASH SYSTEMS INC. (Sun Valley/Cal.) d'ALLEN ELECTRIC, cette dernière a réalisé durant l'exercice 1969-70 un chiffre d'affaires de DM. 30 millions. Elle possède une succursale à Milan (cf. n° 530 p.24) et une affiliée sous son nom au Royaume-Uni (Thorton Heath/Surrey).

(571/29) L'entreprise d'adressographes par cartes ou bandes enregistreuses ainsi que sélecteurs et programmeurs SCRIPTOMATIC INC. de Philadelphie (cf. n° 469 p.27) a installé à Milan - où sa représentation était assurée jusqu'ici par la firme MULTIMATIC Sas - une filiale commerciale, SCRIPTOMATIC ITALIA SpA (capital de Li. 5 millions), dont les administrateurs sont MM. Jürg Oppliger et P. Courvoisier.

Ancienne succursale de FISCHER MACHINE C° érigée en 1963 en société sous la présidence de M. H.V. Leonard (cf. n° 369 p.21), la fondatrice a des filiales de son nom à Amsterdam, Francfort, Genève, Tokyo, etc...

(571/29) Membre du groupe INVESTMENT A/B PROMOTION de Stockholm (cf. n° 520 p.25), la firme HIAB-FOCO A/B (Hudiksvall) dont les matériels de levage (notamment grues hydrauliques) était jusqu'à présent représentés en France par la Division TRACMA-TRACTION & MANUTENTION de la SECHILIENNE-CIE FRANCAISE DES CARBURES DE CALCIUM SA (Paris), a dénoncé cet accord après s'être donnée une filiale de vente à Argenteuil/Val d'Oise, FOCO Sarl, que dirige M. Dumollard.

HIAB-FOCO dispose d'un réseau de représentants à l'étranger, notamment en Allemagne, FOCO-LADEKRÄNE VERTRIEBS GmbH (Feldkirchen/Munich), et aux Pays-Bas, FOCO NEDERLAND N.V. (Rotterdam).

(571/30) Le groupe suisse GEORG FISCHER AG de Schaffouse (cf. n° 546 p.28) a porté à DM. 2,5 millions le capital de sa filiale allemande ZIMMER PLASTIC GmbH d'Offenbach/Main (cf. n° 490 p.26) pour en permettre l'expansion.

Spécialisée - comme l'entreprise-soeur française SOFIPLAST-STE POUR LA FABRICATION INDUSTRIELLE DES PLASTIQUES SA de Boissy-le-Chatel/S. & M. (cf. n° 532 p.40) - dans la construction de machines de contre-collage et calandrage pour l'industrie des plastiques, l'entreprise allemande est passée fin 1967 du contrôle du groupe britannique JOHN KIMBELL & C° LTD (cf. n° 442 p.21) sous celui du groupe suisse.

(571/30) Spécialiste en Grande-Bretagne d'impression de précision en lithographie et machines graphiques, le groupe HAWTHORN BAKER LTD (Dunstable/Beds.) a installé à Milan une filiale commerciale, CORNERSTONE Srl (capital de Li. 950.000), présidée par M. Henry J. Colman (Harpندن) et dirigée par M. Mario Crescenti (Milan).

Présente en République Fédérale avec la société CORNERSTONE GES. FÜR RATIONELLE DRUCKTECHNIK mbH, la fondatrice a également une filiale de vente au Royaume-Uni, CORNERSTONE EQUIPMENT LTD (Dunstable).

(571/30) Après avoir (cf. n° 566 p.23) installé une filiale commerciale à Paris, SALEX FRANCE SA (capital de F. 100.000), la compagnie britannique SOUND ATTENUATORS LTD (Colchester/Essex), spécialiste de silencieux "Salex" pour moteurs et aérateurs industriels, en a également formé une à Bertem, SALEX BELGIUM SA (capital de FB. 1 million), que préside M. R.Y. Woods.

Elle en partage le contrôle avec ses filiales SOUND RESEARCH LABORATORIES LTD, COLCHESTER STEEL CONSTRUCTION C° LTD et COLCHESTER STEEL TRADING LTD, toutes de Colchester.

(571/30) Des intérêts danois portés par M. Trygve Kleppe (Aarhus) ont été à l'origine en République Fédérale de l'entreprise FRODE THINGSIG A/S BÜROMASCHINEN GmbH (Flensburg) qui, au capital de DM. 20.000, a pour objet l'importation, la représentation et la vente de matériels et machines de bureau.

(571/30) L'entreprise américaine de machines alimentaires CHORE TIME EQUIPMENT INC. (Milford/Indiana) a porté à FB. 8,4 millions le capital de sa filiale belge CHORE TIME N.V. (Maldegem).

A cette occasion, les compagnies américaine BROCK MANUFACTURING INC. (Milford) et suisse EXGLOBAL AG de Wallisellen/Zurich (cf. n° 155 p.19) sont devenues actionnaires de cette affaire pour 8,12 % chacune.

(571/31) Le groupe français de matériels de génie civil POCLAIN SA de Plessis-Belleville/Oise (cf. n° 557 p.20) et l'entreprise tchécoslovaque de mécanique lourde Z. T. S. (Turcanske) ont conclu un accord concédant à la seconde la licence des pelles hydrauliques du premier et leur commercialisation dans l'ensemble des pays du Comecon.

(571/31) Des intérêts italiens portés notamment par MM. Mario P. Grassi et Cesare A. Bertoglio (Viganello/Potenza) ont été à l'origine en Grande-Bretagne de l'entreprise de machines d'emballage et conditionnement BERTOPACK (U.K.) LTD (York) au capital de £ 10.000, placée sous la direction de M. Kirsten Bech-Andersen (Bilbrough/Yorks.).

EDITION

(571/31) La LIBRAIRIE LAROUSSE Sarl de Paris (cf. n° 536 p.28) a enrichi son réseau commercial à l'étranger avec l'installation d'une filiale à Genève, EDITIONS LAROUSSE SA (capital de FS. 0,5 million, libéré de 60 %), que préside M. Jean-Louis Moreau.

L'une des récentes initiatives de la fondatrice a été l'installation d'une filiale à New York, LIBRAIRIE LAROUSSE U.S.A. INC., qui s'est associée à la compagnie COMPUTER APPLICATIONS INC. (New York) pour former la maison LAROUSSE & C°, dont l'objet est l'édition et l'adaptation pour les Etats-Unis d'ouvrages scolaires ainsi que du dictionnaire "Petit Larousse".

(571/31) La firme de Düsseldorf HANDELSBLATT GmbH ZEITUNGS & ZEITSCHRIFTENVERLAG (cf. n° 562 p.27), qu'anime M. Friedrich Vogel et qui est affiliée au groupe HOLTZBRINCK (cf. n° 561 p.27), a négocié le rachat à la famille Droste - qui, en contrepartie, deviendra une de ses associées - de sa participation de 50 % dans la maison BECKER & WRIETZNER VERLAG OHG, dont elle a ainsi désormais le contrôle absolu.

Cette dernière édite le quotidien économique "Industriekurier" (35.000 exemplaires), qui sera prochainement fusionné sous un nouveau titre avec le quotidien "Handelsblatt" (45.000 exemplaires).

(571/31) La maison d'édition de Hanovre MAX BÜCHNER OHG s'est donnée en Suisse une filiale commerciale, BIBLIOTHEK 2000 GmbH (Chur) au capital de FS. 65.000, gérée par ses propriétaires, MM. Max Büchner (Neuhaus b. Schliersee) et Ernst Büchner (Hannover-Kirchrode).

(571/32) Le groupe LIBRAIRIE HACHETTE SA (Paris), qui a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires de F. 2,9 milliards, s'est associé à la CIE INTERNATIONALE DES WAGONS-LITS & DU TOURISME SA de Bruxelles (cf. n° 568 p. 39) pour constituer à Paris la STE NOUVELLE D'EDITION GEOGRAPHIQUE & TOURISTIQUE SA, dont l'objet est la publication de la revue trimestrielle "Connaissance des Voyages".

ELECTRONIQUE

(571/32) Poursuivant la mise en place chez les Six de son réseau de software (cf. n° 568 p. 28), le groupe de Philadelphie SCIENTIFIC RESOURCES INC. a présidé à la création à La Haye de l'entreprise d'informatique et d'engineering pour traitement des données DECISION DATA CORP. (NEDERLAND) N.V. (capital de Fl. 50.000), dirigée par M. Jr. Hans Schipper et directement contrôlée par l'affiliée de Luxembourg DECISION DATA CORP. -D.D.C. SA (cf. n° 564 p. 28).

Dotée depuis peu d'une filiale à Bruxelles, cette dernière a été formée début 1970 par le groupe américain en association avec la PARIBAS TRUST C° SA de Luxembourg (groupe CIE FINANCIERE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA), la banque LA ROCHE & CIE (Bâle) et les sociétés de portefeuille de Genève BERSONI SA et OMNIVALOR SA.

(571/32) Dans le cadre de leur projet (cf. n° 564 p. 29) de constitution en Europe de centres d'informatique et de photocomposition électronique pour travaux mécanographiques ou sur ordinateurs, les entreprises américaine ALPHANUMERIC INC. (Long Island/N.Y.) et française CIE GENERALE D'AUTOMATISME SA ont formé à Paris une filiale paritaire, ALPHANUMERIC FRANCE SA (capital initial de F. 100.000), que préside M. Marcel Ventura.

Tout comme dans les deux filiales déjà installées à Luxembourg - ALPHANUMERIC EUROPE SA et PHOTOCOMPOSITION SERVICE EUROPE-P.S.E. SA, laquelle dispose depuis peu d'une succursale à Paris (cf. n° 569 p. 27) - la participation américaine y est partagée entre la fondatrice et ses filiales APS OWNERSHIP INC. et APS HOLDING ONE INC. (Long Island), tandis que le partenaire français - filiale quasi-absolue de la FININFOR-CIE FINANCIERE POUR L'INFORMATIQUE SA, elle-même contrôlée 52/48 par les groupes THOMSON-C.S.F. SA et C.G.E. - CIE GENERALE D'ELECTRICITE SA (cf. supra, p. 26) - y partage son intérêt avec la STE D'ETUDES & DE PARTICIPATIONS EN INFORMATIQUE-SEPI SA ainsi que plusieurs établissements financiers.

(571/32) M. Manfred G. Sieber dirige à Francfort la filiale commerciale JOYCE LOEBL GERÄTE-TECHNIK GmbH (cf. n° 569 p. 22), définitivement constituée au capital de DM. 20.000 par le groupe britannique d'instruments électriques, électroniques et optiques de mesure pour laboratoires JOYCE, LOEBL & C° LTD de Gateshead/Newcastle (cf. n° 314 p. 21).

(571/33) Trois sociétés de software de Paris, C.A.P. - CENTRE D'ANALYSE & DE PROGRAMMATION SA (cf. n° 565 p.30), CEGOS-INFORMATIQUE (Division du groupe IDET-CEGOS SA de Pureaux/Hts-de-Seine - cf. n° 566 p.22) et STERIA SA (cf. n° 549 p.28) ont formé à parité le groupement d'intérêt économique C.S.C. -CEGOS-STERIA-CAP pour la mise en place de systèmes informatiques. La première opération de celui-ci sera de soumissionner à l'appel d'offre que lancera en octobre 1970 la Direction Générale des Douanes pour la réalisation du "Projet SOFIA-SYSTEME D'ORDINATEURS POUR LE TRAITEMENT DU FRET INTERNATIONAL AERIEN", destiné au nouvel aéroport de Paris à Roissy-en-France/Val d'Oise.

A travers le holding de Luxembourg C.A.P. EUROPE SA (cf. n° 536 p.29), où il est associé 50/50 avec son homologue britannique C.A.P. -COMPUTER ANALYSTS & PROGRAMMERS LTD, le CENTRE D'ANALYSE & DE PROGRAMMATION a récemment étoffé son réseau à l'étranger - comprenant des filiales à Düsseldorf, Amsterdam, Bruxelles et Genève - en installant deux filiales en Scandinavie, l'une à Copenhague, C.A.P. DANMARK A/S, l'autre à Stockholm, C.A.P. SWEDEN A/B, toutes deux présidées par M. Philippe Dreyfus.

(571/33) Constitué en Suisse fin 1968 par les groupes INTER G. SA de Paris et ROLLS ROYCE Ltd de Derby (cf. N° 568 p. 23) pour servir de cadre à leurs accords de coopération dans le domaine de la téléinformatique, le holding de Zug SYSTEMS & SERVICES AG (cf. N° 556 p. 24) a formé une filiale à Bruxelles, SYSTEMS INTERNATIONAL DEVELOPPEMENTS SA (capital de FB 1 million). Comme ses compagnies-soeurs de Paris SYSTEME INTERNATIONAL S.I. FRANCE SA et de Kegworth/Derby SYSTEMS INTERNATIONAL (U.K.) Ltd, celle-ci est sous la dépendance directe de la filiale de management SYSTEMS INTERNATIONAL SA, créée à Bruxelles en janvier 1970 par le holding suisse.

La MIDLAND BANK Ltd (cf. N° 559 p. 35) et la LLOYDS BANK Ltd sont également actionnaires d'origine de SYSTEMS & SERVICES AG, et des négociations sont en cours pour des prises de participations dans cette affaire de banques françaises et allemandes.

(571/33) Aux termes d'un accord conclu entre la compagnie française d'instrumentation nucléaire, équipements électroniques pour aéronautique et télémesure spatiale INTERTECHNIQUE SA de Plaisir/Yvelines (cf. N° 563 p. 25) et l'entreprise américaine d'instruments pour l'industrie aéronautique SCOTT AVIATION C° (Lancaster/N.Y.), la première exploitera en France le procédé de génération d'oxygène pour avions commerciaux mis au point par la seconde.

En contrepartie, celle-ci a obtenu la représentation exclusive aux USA des équipements respiratoires de bord du groupement EROS, au sein duquel INTERTECHNIQUE est associée à la STE DE FABRICATION D'INSTRUMENTS DE MESURE-S.F.I.M. SA de Massy/Essonne (cf. N° 506 p. 23).

(571/34) L'entreprise succursaliste de Lyon CIE FRANCAISE DU GRAND DELTA-COFRADEL SA - née de la fusion des compagnies STE LAITIERE MODERNE SA et L'ECONOMIQUE SA (cf. N° 545 p. 22) - et la firme de conseil et d'assistance technique en gestion et en informatique SOGETI SA (Grenoble) ont fait apport, la première de sa Division "Informatique", la seconde d'importants actifs incorporels et softwares spéciaux, à l'entreprise de traitement à façon sur ordinateurs SOLAME-STE LYONNAISE D'APPLICATIONS MECANOGRAPHIQUES SA (Lyon).

Celle-ci, dont le capital a été porté en conséquence à F. 6,5 millions et qui est désormais sous le contrôle conjoint des deux sociétés apporteuses, dispose de quatre centres de traitement et de huit ordinateurs. Elle réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de F. 12 millions.

(571/34) Membre du groupe d'équipements téléphoniques et de signalisation électrique TELEFONAKTIEBOLAGET L.M. ERICSSON de Stockholm (cf. N° 439 p. 25), la firme de composants électroniques RIFA A/B (Stockholm) prépare l'érection en France (Boulogne-sur-Mer/Pas-de-Calais) d'une usine devant être opérationnelle au printemps 1971 avec 200 personnes, effectif qui sera porté à 600 après trois extensions prévues au cours des six prochaines années.

Disposant de nombreuses filiales en France, ERICSSON a récemment fait apport de l'une d'entre elles, CENTRUM ELECTRONIC SA (Paris), à RIFA qui l'a transformée en RIFA SA en transférant le siège à Colombes/Hts-de-Seine.

(571/34) Il entre dans les intentions de la S.N.I.A. -STE NATIONALE INDUSTRIELLE AEROSPATIALE SA de Paris (cf. supra p. 26) de faire apport de son laboratoire de physique appliquée (notamment composants électroniques) de Suresnes/Hts-de-Seine à la SAT-SA DE TELECOMMUNICATIONS (Paris), filiale à 50,13% de la SAGEM-STE D'APPLICATIONS GENERALES D'ELECTRICITE & DE MECANIQUE SA (groupe CIE DE SIGNAUX & D'ENTREPRISES ELECTRIQUES SA - cf. N° 555 p. 21).

Employant 160 personnes, ce laboratoire a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires de F. 12 millions, celui de la SAT, qui emploie 14.000 personnes, s'étant monté à F. 300 millions.

(571/34) Spécialiste au Canada de conseil en informatique ainsi que d'utilisation d'ordinateurs, et présente à Londres depuis 1967 avec la société I.P. SHARP ASSOCIATES (U.K.) Ltd (capital de £ 2.000), la compagnie de Toronto/Ontario I.P. SHARP ASSOCIATES Ltd s'est donnée une filiale à Amsterdam, INTERSYSTEMS N.V. (capital de Fl. 10.000), que dirigent MM. Michael D. Harbison (Ottawa) et Ian P. Sharp (Thornhill/Ont.).

(571/34) Un accord de coopération et d'assistance technique dans le domaine de l'instrumentation électronique et électrique à usage médical (électro-cardiographie, encéphalographie, etc ...) a été conclu aux Pays-Bas entre les firmes d'Utrecht N.V. NED. INSTRUMENTEN & ELECTRISCHE APPARATENFABRIEK-N.I.E.A.F. et de La Haye INGENIEURSBUREAU KONING & HARTMAN N.V. (cf. N° 549 p. 28).

(571/35) Récemment créée en France, au capital de F. 100.200, pour l'étude et la construction d'appareillages électroniques ainsi que le développement de techniques connexes, la CIE EUROPEENNE D'ETUDES, REALISATIONS & DIFFUSION ELECTRONIQUES-EURELCO SA (Levallois-Perret/Hts-de-Seine) l'a été pour 58% par M. Jacques Ghougassian qui la préside, en association pour 33,3 % avec l'entreprise britannique de la branche PROSSER SCIENTIFIC INSTRUMENTS Ltd (Ipswich/Suffolk).

ENGINEERING

(571/35) Contrôlée à Rome par le groupe ARTHUR G. McKEE & C° de Cleveland/Ohio (cf. N° 499 p. 26) et affiliée au groupe belge SOFINA-STE FINANCIERE DE TRANSPORTS & D'ENTREPRISES INDUSTRIELLES SA (cf. N° 553 p. 41), lui-même actionnaire minoritaire du groupe américain, la firme d'engineering chimique, pétrochimique et pétrolier C.T.I.P. -CIA TECNICA INDUSTRIE PETROLI SpA (cf. N° 438 p. 36) sera désormais représentée à Düsseldorf par la nouvelle McKEE-CTIP GmbH (capital de DM 20.000), que dirige M. Everett Willard van Ness.

Représentée en France par la CIE TECHNIQUE McKEE-CTIP (Neuilly-sur-Seine), qui a absorbé en 1968 la société A.G. McKEE & C° FRANCE Sarl, la firme italienne l'est en Belgique par la CTIP-SOFINA BENELUX-C.S.B. SA, créée en 1966 avec le groupe SOFINA (cf. N° 343 p. 21). Celle-ci a récemment conclu avec le groupe SOLVAY & CIE SA d'Ixelles-Bruxelles (cf. N° 570 p. 21) un accord sur l'utilisation des licences de ce dernier pour la construction d'unités de polyéthylène à haute densité par le procédé à basse pression.

FINANCE

(571/35) La maison de conseil financier, commissariat au compte et révision d'entreprises de Londres DELOITTE, PLENDER (cf. N° 421 p. 21) a transformé sa succursale de Milan en filiale, DELOITTE PLENDER, GRIFFITHS & C° Snc (capital de Li. 1,5 million), placée sous la direction de M. Trevor J. Glanville et contrôlée par ses propres associés, MM. John Godfrey, W.F. Densem, R.T. Mitchell PcPhail, L.J. Culshaw et S.P. Wilkins notamment.

La fondatrice a depuis 1968 une filiale de portefeuille en Suisse, DELOITTE HOLDING AG (Glarus), ainsi que des affiliées DELOITTE, PLENDER, HASKINS & SELLS à Hanovre, Francfort, Düsseldorf, Bruxelles, Paris, Zurich, etc ...

(571/36) Poursuivant la mise en place chez les Six de son réseau de diffusion de Fonds de placement (cf. N° 549 p. 31), le groupe américain I. D. S. -INVESTORS DIVERSIFIED SERVICES INC. (Minneapolis/Minn.) a constitué une filiale à Milan et une autre à La Haye. La première, I. D. S. INTERNATIONAL Srl (capital de Li. 0,5 million), est dirigée par M. Andréa Marchini (Gênes); la seconde, I. D. S. INTERNATIONAL N. V. (capital de Fl. 25.000), est animée par M. Ernst M. Enschede.

I. D. S. s'est associé début 1970 à Luxembourg à la compagnie PARIBAS TRUST C° SA HOLDING (groupe BANQUE DE PARIS & DES PAYS BAS SA) pour constituer la société I. D. S. INTERNATIONAL SA (capital de \$ 3 millions), à laquelle participent aussi les établissements BANCA COMMERCIALE ITALIANA SpA (Milan), C. G. TRINKHAUS (Düsseldorf), WARBURG-BRINCKMANN WIRTZ & C° (Hambourg) et BANKHAUS SAL. OPPENHEIM & C° (Cologne). Cette affaire est à son tour associée 40/60 à la BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS au sein de la société I. D. S. FRANCE SA (Paris), qui a créé en avril 1970 les sociétés d'investissement à capital variable I. D. S. CROISSANCE SA (valeurs de croissance et plus-values en capital) et I. D. S. EPARGNE SA (recherche du rendement et placements à long terme).

(571/36) La compagnie de Turin I. F. I. -ISTITUTO FINANZIARIO INDUSTRIALE SpA (cf. N° 564 p. 32) a conclu une association avec la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG SA (cf. N° 550 p. 35) et le CREDIT SUISSE SA de Zurich (cf. N° 563 p. 27) pour la constitution à Luxembourg de la société d'investissement, de portefeuille et financière INTERNATIONAL INVESTMENT ASSOCIATES (capital autorisé de \$ 100 millions, libéré de 10%), que dirigent MM. Robert H. Lutz, L. Furlotti, G. Battista Vacca, G. Furlotti et Franco Bobba.

L'une des récentes initiatives à l'étranger du CREDIT SUISSE a été sa participation pour 30% à la création à Londres de la banque d'affaires LONDON MULTINATIONAL BANK Ltd (capital de £ 5 millions), dirigée par Lord Cromer et où sont associés pour le solde les établissements CHEMICAL BANK C° (New York) NORTHERN TRUST C° (Chicaco) et BARING BROTHERS & C° (Londres).

(571/36) .. Le Dr. Oswald von Goertz, ancien directeur à Vienne de l'OSTERREICHISCHE KOMMERZIALBANK AG (cf. N° 541 p. 30), et M. Sieghardt Rometsch dirigent à Stuttgart la succursale (cf. N° 527 p. 26) définitivement ouverte par la CHASE MANHATTAN BANK N. A. de New York (cf. supra p. 19), compétente pour le Bade-Württemberg.

Déjà installée à Francfort, Düsseldorf et Munich, la fondatrice - actionnaire pour 74,5% de la banque autrichienne - a ouvert en avril 1970 une succursale provisoire à Hambourg, animée par MM. Carl A. Müller, R. P. Hube et Peter Gros.

(571/37) Membre depuis 1969 du groupe américain de brokers MERRILL LYNCH, PIERCE, FENNER & SMITH (cf. N° 568 p. 31) et spécialisée dans la gestion et la distribution de Fonds mutuels, la firme de New York LIONEL D. EDIE & C° va élargir les intérêts de sa Division pour l'étranger LIONEL D. EDIE INTERNATIONAL en ouvrant deux succursales en Europe, l'une à Amsterdam, l'autre à Genève.

(571/37) Des intérêts américains, portés par MM. A.S. Manus de New York (50%), H.B. Turner (Santa Barbara/Cal.) et A. Landa (Palm Beach/Cal.) pour 25 % chacun, ont été à l'origine à Luxembourg de la société de prise de participations FUNDING CORP. SA (capital de \$ 40.000), que préside M. Cecil Manus.

(571/37) La compagnie de Zurich SEPLAN SERVICES AG, qui anime l'homme d'affaires américain Gary Daroudi, a porté à \$ 1,1 million le capital de sa filiale de gestion financière de Luxembourg TRASA AG (cf. N° 527 p. 26), afin d'en financer l'expansion.

(571/37) La BANQUE DE L'INDOCHINE SA de Paris (cf. N° 567 p. 32) a ouvert un bureau de représentation à Manilles (Philippines).

En Extrême-Orient, la fondatrice dispose d'agences à Tokyo, Hong-Kong, Kuala-Lumpur, Singapour, Bangkok et Vientiane. Ses filiales de Paris BANQUE FRANCAISE DE L'ASIE SA et BANQUE FRANCAISE COMMERCIALE SA (anc. BANQUE FRANCAISE POUR LE COMMERCE -cf. N° 519 p. 29) possèdent pour leur part de nombreux guichets au Viet-nam.

(571/37) Les liens unissant en République Fédérale le groupe d'épargne-logement WUSTENROT (cf. N° 550 p. 33) et la DEUTSCHE BANK AG de Francfort (cf. N° 563 p. 27) ont été resserrés avec la création à Cologne, sur une base paritaire, du Fonds de placement immobilier DEUTSCHE GRUNDBESITZ-ANLAGENGESELLSCHAFT mbH & C° KG, où la part du premier est portée par la société de portefeuille WOHNUNGSWIRTSCHAFT WUSTENROT VERWALTUNGS- & FINANCIERUNGS GmbH (Ludwigsburg). Les deux partenaires ont simultanément constitué une société d'investissement à capital variable, chargée de l'émission de certificats de Fonds immobiliers ouverts dont la DEUTSCHE BANK sera dépositaire.

Cette dernière partage par ailleurs 50/25/25 avec la compagnie d'assurances CONCORDIA LEBENSVERSICHERUNGS AG de Cologne (cf. N° 569 p. 16) et le groupe WUSTENROT le contrôle de la compagnie de crédit hypothécaire et foncier DEUTSCHE KREDITBANK FÜR BAUFINANZIERUNG AG (Cologne).

(571/37) Membre à Paris du groupe ROTHSCHILD FRERES SA, le CREDIT PRIVE SA (cf. N° 365 p. 26) a négocié l'absorption de sa filiale SA IMMOBILIERE CREDITAL, dont les actifs ont été évalués (bruts) à F. 3,7 millions.

(571/38) La BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA (cf. supra) qui détenait jusqu'ici le contrôle quasi-absolu de la STE GENERALE DE FINANCEMENT INTERCONTINENTAL-SOGEFI SA (Paris), le partage désormais avec son affilié (30%) CREDIT DU NORD SA de Lille (cf. N° 568 p. 30) qui a souscrit l'augmentation à F. 1,25 million du capital de celle-ci.

(571/38) La STE GENERALE SA (Paris) a transformé sa filiale O. P. R. O. G. E. P. -OMNIUM POUR LA PROMOTION & LA GESTION DE PARTICIPATIONS SA en SOFRANTEM-STE FRANCAISE DE VENTE & FINANCEMENT DE MATERIELS TERRESTRES & MARITIMES SA (capital de F. 100.000). Ayant désormais pour objet le financement des exportations réalisées par les arsenaux terrestres et maritimes, celle-ci a simultanément accueilli comme nouveaux actionnaires la B. N. P. -BANQUE NATIONALE DE PARIS SA (cf. N° 567 p. 26), le CREDIT LYONNAIS SA (cf. N° 568 p. 32) et la BANQUE FRANCAISE DU COMMERCE EXTERIEUR (cf. N° 568 p. 30).

Par ailleurs, la STE GENERALE s'est donnée trois filiales cadres, OGETIPAR-OMNIUM GENERALE DE TITRES & DE PARTICIPATIONS SA, COFIDECO -CIE FINANCIERE & DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SA et SOFIDICO-STE FINANCIERE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE & DU COMMERCE SA. Toutes trois au capital de F. 100.000, celles-ci sont respectivement présidées par MM. François Nicolai, Jean-Pierre Dréan et Claude Verdunachi.

INDUSTRIE ALIMENTAIRE

(571/38) Animé par MM. Jean Wittouck et R. Rolin-Jacquemyns, le groupe sucrier belge RAFFINERIE TIRLEMONTAISE SA de Tirlemont (cf. N° 543 p. 32) a négocié en France avec le groupe de meunerie GRANDS MOULINS DE PARIS SA, que préside M. Jean Vilgrain (cf. N° 541 p. 33), et la société de portefeuille COFIMER-CIE FINANCIERE POUR L'OUTRE MER SA de Paris (cf. N° 537 p. 27) une association qui se matérialisera par la création de la SOMDIAA-STE MULTINATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES INDUSTRIES AGRICOLES ALIMENTAIRES SA (capital de F. 18 millions), à laquelle les partenaires français feront apport d'une partie de leurs participations en Afrique.

GRANDS MOULINS est notamment intéressé dans MOULINS SENTENAC de Dakar (20,9%), STE INDUSTRIELLE & AGRICOLE DU NIARI de Kayes (37,8%), STE CAMEROUNAISE DE MINOTERIE de Douala (32,2%), STE INDUSTRIELLE CENTRAFRICAINE DE PRODUITS ALIMENTAIRES (Bangui), GRANDS MOULINS DU CONGO (Brazzaville), etc ...

(571/38) La firme de torréfaction de cafés, importation de thé, tabac, etc ... PAUL SCHRADER & C° de Brême a installé à Londres une filiale commerciale, PAUL SCHRADER & C° Ltd (capital de £ 100), dirigée par ses propres animateurs, MM. Rainer Tiemann et Arend Vollens.

(571/39) L'association yougoslave des producteurs et éleveurs de bétail et produits de boucherie (boeuf, chevaux et porcs) POSLOVNO UDRUZENIE & PRERADIVACA STOKE & STOCNIH PROIZVODA KOPRODUKT (Novi Sad) a ouvert à Milan une représentation commerciale, ITALKOPRODUKT Srl (capital de Li. 900.000), dirigée par M. Nikola Vucurevic.

(571/39) Le groupe laitier de Paris FROMAGERIES BEL-LA VACHE QUI RIT SA (cf. N° 568 p. 32) s'est assuré le contrôle à 58,9% du groupe fromager STE AGRICOLE DU ROQUEFORT SA (Roquefort/Aveyron) en y reprenant les participations de 29,5%, 14,7% et 14,7% qu'y détenaient respectivement le groupe alimentaire GENERALE ALIMENTAIRE SA-GASA de Neuilly/Hts-de-Seine (cf. N° 569 p. 41), la CIE FINANCIERE DE L'UNION EUROPEENNE SA de Paris (groupe SCHNEIDER SA - cf. N° 568 p. 27) et la BANQUE DE L'UNION EUROPEENNE INDUSTRIELLE & FINANCIERE SA de Paris (cf. supra).

AGRICOLE DU ROQUEFORT est, avec 15% du marché, le deuxième producteur français de "Roquefort" derrière la SA DES CAVES & DES PRODUCTEURS DE ROQUEFORT SA avec 66% (cf. N° 548 p. 30). Ce dernier appartient pour 40% au groupe SOURCE PERRIER SA (Paris) - directement pour 25% et à travers GENVRAIN SA pour 15% (cf. N° 562 p. 34) - et à la CAISSE NATIONALE DE CREDIT AGRICOLE (cf. N° 568 p. 30) pour 15%.

(571/39) Le groupe de meunerie de Rotterdam MENEBA-MEEL-FABRIEKEN DER NEDERLANDSE-BAKKERIJ N.V. (cf. N° 552 p. 34) a acquis, au prix de Fl. 3,25 millions, le contrôle à Utrecht de la boulangerie industrielle N.V. LUXE BROOD- & BANKETBAKKERIJEN-LUBRO N.V.

Animée par M. P.G. Schmidt et G. Schmidt Jr., celle-ci, qui occupe 470 personnes, coiffe une chaîne de magasins à l'enseigne "King Corn".

(571/39) Les intérêts brassicoles du groupe de Hambourg RUDOLF A. OETKER (cf. N° 569 p. 34) se sont enrichis de la firme de Schongau SONNEBRAÜ (capacité de 10.000 hl/an), rachetée par sa filiale de Kempten/Allgäu ALLGAÜER BRAUHAUS AG (cf. N° 449 p. 29) à la firme ARCO-BRAÜ (Moos/Niederbayern).

ALLGAÜER BRAUHAUS est passée en 1967 sous le contrôle à 50% (cf. N° 429 p. 27) du groupe OETKER à travers sa filiale de Francfort BINDING-BRAUEREI AG (en cours de fusion avec la B.A.B.A. d'Aschaffenburg - cf. N° 569 p. 34). Quelques mois plus tard (cf. N° 449 p. 29), la BAYERISCHE VEREINSBANK de Munich (cf. N° 559 p. 43) y a acquis un intérêt de 25%.

(571/40) Le groupe laitier français GERVAIS DANONE SA (Courbevoie/Hts-de-Seine) a mené à bon terme ses négociations (cf. N° 569 p. 33) pour porter à 42,5% sa participation dans l'entreprise de crèmes glacées et produits surgelés FRANCE GLACE SA (Paris) en y reprenant la participation de 20% de la STE DES GLACIERES DE PARIS SA (Boulogne-Billancourt). Au terme de cette opération, cette dernière sera intéressée pour un peu moins de 2% dans GERVAIS DANONE.

METALLURGIE

(571/40) Nouvellement formée à Luxembourg, la société MARWAIS INTERNATIONAL SA (capital de \$ 200.000) l'a été en tant que filiale industrielle et commerciale de l'entreprise métallurgique américaine (voûtes en acier à usage d'abris pour avion, abris à des fins militaires, etc ...) MARWAIS STEEL C° (Richmond/Cal.). Elle a pour premiers administrateurs MM. Marshall I. Wais et Charles A. Stertz, président et vice-président de la fondatrice, ainsi que M. Frank I. Mayer.

(571/40) L'entreprise métallurgique américaine ESCO CORP. (Portland/Ore.) s'est donnée une filiale commerciale à Ixelles-Bruxelles, ESCO EUROPE SA (capital de FB 50.000), dont M. Norval T. Grubb est l'administrateur délégué.

(571/40) La compagnie de Francfort VEREINIGTE DEUTSCHE METALLWERKE AG (cf. N° 561 p. 38) a pris à Hann-Münden le contrôle à 66% de l'entreprise de feuilles et bandes métalliques (pour emballage notamment) HAENDLER & NATERMANN AG. Appartenant jusqu'ici aux familles Natermann et Münder, celle-ci, dont le capital a été récemment porté à DM 3,9 millions et qui réalise un chiffre d'affaires annuel consolidé de DM 40 millions, possède notamment pour filiales les firmes ZIEH- & STANZWERK SCHEDETAL AG (Niederscheden Kr. Münden) et ALLGEMEINE VERPACKUNGSINDUSTRIE GmbH (Scheden).

Sa nouvelle compagnie-mère est elle-même contrôlée à 86,7% par le groupe germano-suisse METALLGESELLSCHAFT AG de Francfort (cf. N° 569 p. 36), où la compagnie de portefeuille de Zurich SCHWEIZERISCHE GES. FÜR METALLWERTE AG détient un intérêt de quelque 17%.

(571/41) Une concentration a été négociée à Rotterdam entre les firmes de vente en gros de produits métallurgiques semi-finis et ouvrés pour charpentes, construction mécanique, etc ... O Ving N. V. et W. B. DIEPEVEEN & C° N. V. au profit de la première, transformée en O Ving-DIEPEVEEN N. V. (capital de Fl. 4 millions).

Animé par MM. H. E. Oving et H. Bontenbal, O Ving, qui a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires de Fl. 87,7 millions (Fl. 38,6 millions pour DIEPEVEEN), représente de nombreuses firmes allemandes aux Pays-Bas : BOPP & REUTHER GmbH (Mannheim), VEREINIGTE ARMATUREN GmbH (Mannheim), GMEINDER & C° GmbH (Mosbach/Baden), SCHÖMA GmbH (Diepholz), LUITPOLDHÜTTE AG (Amberg), B. G. V. -URBACH KG-MASCHINENBAU (Fürstenfeldbruck), etc ... Sa principale filiale est l'entreprise de construction navale de Kampen NEDERLANDSE JACHT & SCHEEPSBOUWWERF FLEVO N. V.

(571/41) La concentration négociée récemment (cf. N° 565 p. 35) en République Fédérale entre les entreprises sidérurgiques sous contrôle public ILSEDER HÜTTE (Peine) et SALZGITTER AG de Berlin et Salzgitter (cf. N° 566 p. 17) va devenir effective au profit de la première, transformée en STAHLWERKE PEINE SALZGITTER AG (capital porté à DM 312 millions) et où SALZGITTER sera majoritaire à 55%.

Cette dernière, qui a réalisé un chiffre d'affaires de DM 3.504 millions en 1969, était majoritaire à 70% dans l'entreprise absorbante, où le holding public V. I. A. G. -VEREINIGTE INDUSTRIEUNTERNEHMUNGEN AG de Bonn (cf. N° 564 p. 37) avait de son côté acquis en février 1970 un intérêt de près de 25%.

MINES

(571/41) Aux termes d'un accord signé entre la STE MINIERE & METALLURGIQUE DE PENARROYA SA (Paris), membre du groupe ROTHSCHILD SA (cf. supra p. 37); et la compagnie PAN MINERALS CORP. (New York), la première participera pour 60% à l'exploration et à l'exploitation de concessions minières que détient la seconde en Californie. Si les explorations se révèlent positives, PENARROYA financera 80% des premiers \$ 20 millions d'investissements, et 70% des \$ 10 millions suivants.

PAPIER

(571/42) Filiale en Belgique du groupe de New York U.S. PLYWOOD-CHAMPION PAPERS Inc. (cf. N° 535 p. 36), la compagnie papetière INTERMILLS SA (La Hulpe) s'est assurée le contrôle à Huizingen de son homologue SA DES PAPETERIES DE HUYSSINGHEN (Anc. ETS G. DEMEURS & FILS), affiliée pour 20% à la S.N.I. -STE NATIONALE D'INVESTISSEMENT SA de Bruxelles (cf. N° 570 p. 33).

U.S. PLYWOOD, dont le chiffre d'affaires en 1969 a été supérieur à \$ 1 milliard, a récemment abandonné son projet de rachat aux Etats-Unis du groupe de tréfilerie ESSEX INTERNATIONAL CORP. (Fort Wayne/Indiana).

PETROLE

(571/42) Membre du groupe public de Paris ERAP-ENTREPRISE DE RECHERCHES & D'ACTIVITES PETROLIERES SA (cf. N° 568 p. 36), la S.N.P.A. -STE NATIONALE DES PETROLES D'AQUITAINE (cf. N° 562 p. 37) a engagé des discussions à Madrid avec le groupe public I.N.I. -INSTITUTO NATIONAL DE INDUSTRIAS (cf. N° 550 p. 27) en vue d'étudier les possibilités de construction d'un pipe-line qui alimenterait en gaz de Lacq les villes du Nord de l'Espagne (Saint-Sébastien, Bilbao, etc ...).

Une des récentes initiatives de la S.N.P.A. a été la conclusion d'un accord avec le groupe de Londres DE BEERS CONSOLIDATED MINES Ltd (cf. N° 512 p. 30) pour la prospection en commun de concessions pétrolières en Afrique du Sud (entre Daberos, Karasberge et Aus).

PHARMACIE

(571/42) L'entreprise pharmaceutique LABORATOIRES PIERRE FABRE SA de Paris (cf. N° 487 p. 37) a concédé à son homologue de Barcelone LABORATORIO REIG JOFRE SA la licence de certaines de ses spécialités.

(571/42) Une concentration dans l'industrie pharmaceutique française s'est effectuée au profit de la compagnie NOUVEL OMNIUM DE SPECIALITES & PRODUITS CHIMIQUES SA (Paris), qui a porté son capital à F. 1,2 million pour avoir absorbé la STE NOUVELLE DE THERAPIE BIOCHIMIQUE SA (Paris), dont les actifs ont été évalués, bruts, à F. 1,5 million, et où elle était déjà majoritaire.

PLASTIQUES

(571/43) Filiale au Japon du groupe de Paris UGINE KUHLMANN SA à travers la STE FRANCAISE DES MATIERES COLORANTES SA, la compagnie NIHON FRANCOLOR C° Ltd (Kobé) a noué avec le groupe de Tokyo SHOWA DENKO K. K. une association paritaire matérialisée par la création de l'entreprise de mélanges thermo-plastiques SHOWA UGIKA KK.

NIHON FRANCOLOR et SHOWA DENKO sont déjà associées depuis peu (cf. N° 530 p. 33) dans la construction à Tokyo d'une usine de bois synthétique à partir de polyéthylène et polystyrène.

(571/43) Sous contrôle public (cf. N° 534 p. 20) et ayant provisoirement renoncé à sa fusion avec le groupe d'engrais et produits chimiques de Linz O. S. W. -ÖSTERREICHISCHE STICKSTOFFWERKE AG (cf. N° 565 p. 38), l'entreprise pétrolière de Vienne O. M. W. -ÖSTERREICHISCHE MINERALOEL-VERWALTUNG AG a négocié une association avec le groupe allemand FARBWERKE HOECHST AG (cf. N° 570 p. 21) pour la construction d'une usine de 50.000 t./an de polyéthylène basse pression près de Vienne, devant être exploitée par une filiale commune en cours de création.

La nouvelle unité sera approvisionnée en éthylène par la raffinerie de Vienne-Schwechat d'O. M. V., dont la capacité est en cours d'augmentation à 7,3 millions de t./an.

(571/43) Membre depuis peu (cf. N° 562 p. 35) du groupe N. V. PHILIPS GLOEILAMPENFABRIEKEN d'Eindhoven (cf. N° 570 p. 28), le groupe de câblerie de Rijswijk N. K. F. GROEP N. V. (anc. NEDERLANDSCHE KABELFABRIEKEN N. V. de Delft - cf. N° 556 p. 32) a achevé sa réorganisation interne en apportant ses activités plastiques (cf. N° 552 p. 36) à une filiale créée à cet effet à Amsterdam, DRAKA PLASTIC N. V. (capital de Fl. 10.000), dirigée par M. Paul H. Duyvis, et dont elle partage le contrôle avec sa filiale d'Amsterdam DRAKA KABEL N. V. (anc. HOLLANDSCHE DRAAD- & KABELFABRIEK).

PUBLICITE

(571/43) L'agence PROMOREP SA de Paris (cf. N° 566 p. 32) a pris le contrôle de son homologue PUBLICITE ACTA SA (Paris), dont M. Etienne de Valance est devenu président. Cette opération s'est accompagnée d'un regroupement des services des deux intéressées au siège de la première.

Récemment, PROMOREP s'est associée à parité avec l'agence G. B. PUBLICITE (Marseille) pour former la firme d'études de marchés, établissement de plan média et lancement de produits nouveaux MARKETING ACTION Sarl.

(571/44) Le groupe LIBRAIRIE HACHETTE SA (cf. N° 567 p. 30) s'est assuré le contrôle de la STE D'ADMINISTRATION D'AFFICHAGE & DE PUBLICITE SA de Paris (capital de F. 2,7 millions).

TEXTILES

(571/44) Une association paritaire nouée entre les hommes d'affaires Claude Vauthier (Paris), Giovanni Bandini di Carlo (Milan) et Lelio Galaterie di Genole (Gênes) a été à l'origine à Paris de la firme de négoce d'articles de passementerie BANDINI-FRANCE Sarl (capital de F. 150.000), que gère son premier fondateur.

(571/44) La groupe caoutchoutier de Londres DUNLOP C° Ltd (cf. N° 565 p. 19) a rationalisé ses intérêts aux Pays-Bas en cédant aux mines d'Etat néerlandais N.V. NEDERLANDSE STAATSMIJNEN d'Heerlen (cf. N° 567 p. 21) sa participation minoritaire dans le groupe de confection textile MACINTOSH-CONFECTIE N.V. de Stein (anc. CONFECTIE-ATELIERS'CHAS MACINTOSH N.V. - cf. N° 546 p. 38), qu'anime M. J.P. Beijer.

(571/44) Les difficultés rencontrées par la compagnie française LE TEXTILE DELCER SA (St-Quentin/Aisne) seront aplanies grâce à trois accords nouvellement conclus : (1) le groupe chimico-plastique FARBWERKE HOECHST AG de Frankfurt-Hoechst (cf. N° 570 p. 21) lui avancera à long terme un montant de F. 8 millions; (2) le groupe textile SNIA VISCOSA SpA de Milan, avec lequel elle avait projeté une filature à St-Quentin (cf. notamment N° 559 p. 44), lui accordera un crédit de F. 6 millions pour la fourniture de fils; (3) un consortium bancaire conduit par la B.N.P. -BANQUE NATIONALE DE PARIS SA (cf. N° 570 p. 40) s'est constitué pour lui ouvrir un crédit de F. 12,7 millions (dont F. 2 millions directement par la B.N.P.).

En contrepartie, la SAFITEX-STE AUXILIAIRE POUR LE FINANCEMENT DE L'INDUSTRIE TEXTILE SA - filiale commune, à travers la BANQUE COTONNIERE & TEXTILE-BANCOTEX SA, de la BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA et du groupe LA LAINIERE DE ROUBAIX-PROUVOST-MASUREL SA (lequel participe au redressement de DELCER en garantissant une dette de CUSTOMAGIC EUROPE SA à son égard) - prendra une importante participation dans le holding DELCER INDUSTRIES SA.

Dans un souci de rationalisation, TEXTILE DELCER, qui a déjà revendu (cf. N° 569 p. 41) les actifs industriels de sa filiale STE GERARD ROUDINE SA à l'entreprise de lingerie féminine LOU SA de Grenoble (que contrôle la GENERALE ALIMENTAIRE SA - cf. supra p.39) envisage : (1) de dissoudre ses filiales PIERRE PEUGNET SA (Cambrai/Nord) et SA AMEDEE DUC (Annecy/Hte Savoie); (2) de céder à LA LAINIERE DE ROUBAIX deux affaires de teinture et d'apprêts.

(571/45) L'entreprise allemande de textiles pour l'ameublement et la confection C. A. DELIUS & SOHNE oHG (Bielefeld, avec ateliers de tissage à Jöllenbeck, Spenge, Wuther et Augustdorf) a ouvert en France (Roubaix/Nord) une succursale que dirige M. Josef H. Geks.

(571/45) Poursuivant son expansion (cf. N° 534 p. 39), le groupe allemand de tissus élastiques GOLD-ZACK WERKE AG (Mettmann) a absorbé la firme de dentelles TULLFABRIK TRIUMPH KG STEIDL & C° (Passau), ancienne filiale de la firme de rubans et tissus élastiques HÜSSY & KÜNZLI AG (Murg/Baden) passée sous son contrôle fin 1969.

Le groupe, dont le chiffre d'affaires a atteint DM 37,7 millions en 1969, dispose en France d'une affiliée, PROCEDES ELASTIC SA (St-Louis/Ht Rhin), spécialisée dans les élastomères tressés et tissés étroits pour lingerie, mercerie, etc ...

(571/45) Le groupe de Roubaix LA LAINIERE DE ROUBAIX-PROUVOST-MASUREL SA (cf. supra p. 44), dont le capital est en cours d'augmentation à F. 73 millions, s'est assuré une importante participation dans la compagnie PROTEMO SA (Paris), spécialiste de sous-vêtements en "non tissé" destinés à être jetés après usage.

(571/45) Le groupe textile allemand GOETZ AG de Ravensburg (cf. N° 539 p. 44) a réorganisé ses intérêts en transformant sa filiale financière de Ravensburg FINANZ GmbH, gérée par M. Ferdinand Schuster (cf. N° 426 p. 29), en société de factoring sous le nom d'UNIVERSAL FACTORING AG (capital de DM 5 millions) et la direction de MM. Clemens Wichner et F. Schuster.

GOETZ a récemment transféré le contrôle de la compagnie suisse de portefeuille PAMIR HOLDING AG (St-Gall) de la filiale FINANZ AG (Balzers/Liechtenstein) au holding de St-Gall GALLTEX HOLDING, que préside M. Fidel Götz.

TOURISME

(571/45) C'est la STE FINANCIERE D'ANTIN SA, filiale de la BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA, qui transformée en EUROPEAN HOTEL CORP. -E. H. C. -FRANCE SA, assurera la gestion de l'hôtel de cinq cents chambres que se propose d'édifier à Courbevoie/Hts-de-Seine (cf. N° 570 p. 39) le groupe hôtelier d'Amsterdam E. H. C. -EUROPEAN HOTEL CORP. N. V. - récemment créé par cinq compagnies aériennes et cinq banques européennes parmi lesquelles la BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS.

Dans cette perspective, cette dernière renoncera à son contrôle sur E. H. C. FRANCE au profit de E. H. C. N. V. et du groupe de Londres GRAND METROPOLITAN HOTELS Ltd, qui se le partageront 51/49.

TRANSPORTS

(571/46) Membre depuis 1968 du groupe TRANSAMERICA CORP. de San Francisco (cf. N° 531 p. 44), l'entreprise de charter aérien TRANS INTERNATIONAL AIRLINES (T.I.A.) Inc. (Oakland/Nevada) va élargir son réseau de représentation en Europe en ouvrant une succursale à Rome.

Présente chez les Six depuis 1967 avec une représentation permanente à Francfort, T.I.A. a ouvert la même année une succursale à Londres et a récemment installé des bureaux à Amsterdam et Manchester.

(571/46) Récemment créée à Luxembourg (cf. N° 556 p. 40) en tant que filiale paritaire des compagnies aériennes islandaise LOFTLEIDIR A/S (Reykjavik), suédoise REDERI A/B SALENIA de Stockholm (groupe REDERI A/B JAMAICA de Stockholm) et LUXAIR SA (Luxembourg), l'entreprise de transports de marchandises par air CARGOLUX AIRLINES INTERNATIONAL SA (capital de F. Lux. 1,5 million) est présidée par M. Marc Lambert.

(571/46) Un accord conclu en République Fédérale entre le groupe de ventes par correspondance GROSSVERSANDHAUS QUELLE GUSTAV SCHICKEDANZ KG de Fürth (cf. N° 566 p. 34 et supra p. 25) et le groupe de transport de Francfort CARL PRESSER & C° GmbH (cf. N° 422 p. 30) assure à la filiale du premier SCHICKEDANZ INTERNATIONAL HOLDING GmbH de Nuremberg (cf. N° 400 p. 20) une participation dans la filiale I.G. BAUER KG (Nuremberg et Fürth) du second qui, transformée en I.G. BAUER GmbH, assurera les expéditions du groupe QUELLE.

Animé par Mme Marianne Velder et contrôlé par le holding suisse TRANSPORT VERWALTUNGS- & FINANCIERUNGS GmbH de Coire (cf. N° 475 p. 35), CARL PRESSER a notamment deux filiales à Nuremberg, TRANSPORTLADER AG et DEMERAG-DONAU-MAIN-RHEIN SCHIFFFAHRST AG, et dispose d'une participation à Bamberg dans la société BAVARIA SCHIFFFAHRST- & SPEDITIONS AG (cf. N° 359 p. 32). Ses intérêts sont portés en Belgique par une affiliée sous son nom à Anvers.

(571/46) La compagnie maritime d'Amsterdam KON. NEDERLANDSCHE STOOMBOOT MIJ. -K.N.S.M. N.V. (cf. N° 569 p. 43) a racheté au holding de Rotterdam INTERNATIO-MÜLLER N.V. - créé début 1970 par les groupes Wm. H. MULLER & C° N.V. et INTERNATIONALE CREDIET- & HANDELS-VEREENIGING "ROTTERDAM" N.V. (cf. N° 566 p. 36 et N° 545 p. 38) - ses filiales KON. HOLLANDSCHE LLOYD N.V. (cf. N° 392 p. 38) et Wm. H. MULLER (BATAVIER) N.V. (cf. N° 559 p. 47), spécialisées dans le transport de marchandises et fret vers le Royaume-Uni et l'Amérique Latine.

(571/47) Filiale à 93,78% du groupe LIBRAIRIE HACHETTE SA (cf. supra p. 47), la firme de leasing automobile S. A. M. D. S. -STE DE L'ANCIENNE MAISON DUNAND-FRARE & SEURAT Sarl (Paris) se transformera en compagnie de portefeuille après avoir fait apport : (1) de ses actifs de Paris à la S. T. A. -SA DES TRANSPORTS AUTOMOBILES & COMMERCIAUX (Paris), dont elle deviendra actionnaire pour 13,3%; (2) de sa succursale en Belgique à l'une des compagnies belges spécialisées avec lesquelles elle est actuellement en négociations.

Par ailleurs, S. T. A. recevra de la CIE DE NAVIGATION MIXTE SA (groupe LA FORTUNE-CIE D'ASSURANCES MARITIMES & TERRESTRES SA - cf. N° 560 p. 46) sa participation de 11,2 % dans la STE GENERALE DES TRANSPORTS DEPARTEMENTAUX-S. G. T. D. SA (Paris). A l'issue de cette opération, sa participation dans la S. G. T. D. s'élèvera à 31,5 % et son capital sera porté à F. 19,7 millions (dont 15,3 % détenus par NAVIGATION MIXTE).

(571/47) La compagnie aérienne de La Haye K. L. M. -KONINKLIJKE LUCHTVAART MIJ. N. V. (cf. N° 553 p. 42) a créé à Schipol une filiale de portefeuille et financement pour l'étranger, KLM-INTERNATIONAL FINANCE C° N. V. (capital de Fl. 5 millions), dirigée par MM. Gerrit van de Wal, H. I. Rinkes et E. Beekman, et dont il partage le contrôle avec la société d'Amsterdam INTERNATIONALE FINANCIERING MIJ. VOOR VERKEER & HANDEL N. V. (minoritaire).

K. L. M., qui a investi quelque Fl. 477 millions en 1969 et a bénéficié d'ouvertures de crédits globaux de Fl. 510 millions (dont Fl. 240 millions ont été reportés sur l'exercice 1970), a engagé un programme quadriennal d'investissements d'un montant total de Fl. 2,5 milliards d'ici 1974.

(571/47) La compagnie française de location d'entrepôts à usage de stockage industriel NEVILLE-FOSTER & CIE SA (Saint-Denis/Seine-St-Denis) a négocié l'absorption de sa filiale SA DES ETS DELAUNAY-BELLEVILLE (St-Denis). Transformée en NEVILLE-FOSTER-DELAUNAY-BELLEVILLE-N. F. D. B. SA, elle a porté son capital à F. 0,9 million en rémunération d'actifs estimés, bruts, à F. 21,5 millions.

VERRE

(571/47) Les intérêts en Italie (cf. notamment N° 544 p. 36) du groupe verrier belge GLAVERBEL SA (cf. N° 551 p. 43) vont s'enrichir d'une affiliée industrielle, BALLOTINI ITALIA SpA, pour la fabrication de perles de verre (de 4 microns à 1 mm) pour réflecteurs et panneaux de signalisation lumineux.

Le groupe belge est associé aux compagnies américaine POTTERS BROTHERS Inc. (Carlstadr/N. Y.) et britannique WOOD BROS. GLASS C° Ltd (Barnsley/Yorks.) dans la firme de Charleroi BALLOTINI EUROPE SA (cf. N° 424 p. 28), qui a elle-même des sociétés soeurs de production à Kirchheimbolanden, BALLOTINI EUROPE (DEUTSCHLAND) GmbH (cf. N° 485 p. 41), et Barnsley/Yorks., BALLOTINI Mfg C° Ltd.

(571/48) Connue en Autriche pour ses instruments optiques et articles de bijouterie synthétique à base de verre, la compagnie D. SWAROVSKI & C° GLASSCHLEIFEREI KG de Wattens/Tyrol (cf. N° 495 p. 41) a pris pied en France en ouvrant à Paris une succursale que dirige M. Daniel Swarovski.

Disposant d'une société-soeur spécialisée dans les articles en verre taillé, SWAROVSKI-OPTIK KG (Absam/Tyrol et Vienne), la fondatrice, qu'animent MM. Daniel et Manfred Swarovski, possède de nombreux intérêts à l'étranger : M. D. SWAROVSKI & C° INTERNATIONAL oHG (Vaduz/Liechtenstein), SWAROVSKI INTERNAZIONALE D'ITALIA Sprl (Milan), D. SWAROVSKI & C° INTERNATIONAL (U.K.) Ltd (Londres) et RHINESTONE ENTERPRISES Ltd (Birmingham).

DIVERS

(571/48) A capital britannique, le holding du Liechtenstein MARTIN GREEN ANSTALT (Vaduz) s'est donné une filiale à Paris, MARTIN GREEN FRANCE SA (capital de F. 100.000). Présidée par Mme Claude Frandel, celle-ci a pour objet l'installation, l'aménagement et l'équipement de courts de tennis.

(571/48) Propriété de la famille Bentz et spécialiste en République Fédérale de porcelaines, filtres à café, articles céramiques, papiers filtres et sulfurisés, chocolats, cigares, jus de fruits, etc ..., le groupe MELITTA WERKE BENTZ & SOHN KG de Minden/Westf. (cf. N° 556 p. 39) a installé à Naarden une filiale industrielle et commerciale, MELITTA-NEDERLAND N.V. (capital de Fl. 1 million), dirigée par M. R. P. L. Verwoerd (Amsterdam) et directement contrôlée par la filiale suisse HORST BENTZ & C° MELITTA-WERKE KG (Egerkingen).

(571/48) La firme de postiches et perruques AHEAD OF HAIR Ltd (Londres) s'est donnée à Rotterdam une filiale commerciale, AHEAD OF HAIR N.V. (capital de Fl. 50.000), dirigée par M. Christofer J. V. White.

INDEX DES PRINCIPALES SOCIETES CITEES

Administration d'Affichage	P. 44	Deutsche Bank	P. 37
Agricole du Roquefort	39	Draka Plastic	43
Akzo	23	Dudogon	28
Allen Electric	29	Dunlop	44
Alphanumeric	32	Edie (Lionel D.)	37
Assicurazione di Milano	19	Edition Géographique	32
Assicurazioni d'Italia	19	Elektrogeräte Vertrieb	27
Assurances Réunies	19	Entreprise Minière & Chimique	23
Audio Dynamics	28	Epac	25
Baladex	28	Ericsson	34
Ballotini Italia	47	Esco	40
Bandini-France	44	Eurelco	35
Banque de l'Indochine	22-37	European Hotel Corp.	45
Banque de Paris & des Pays Bas	26-38 44-45	Finimetal	29
Basf	24	Fischer (Georg)	30
Bauer (I. G.)	46	Foco	29
Bayer	23	Ford	20
Becker & Wrietzner	31	Française pour la Précontrainte	21
Belge d'Optique	26	Frode Thingsig	30
Bertopack	31	Fromageries Bel	39
Bibliothek 2000	31	Funding Corp.	37
Billiton	28	Galleries Lafayette	25
B. N. P.	38-44	General Motors	20
Bovis Holdings	21	Générale (Sté)	21-38
Britten Norman	26	Générale Alimentaire	39-44
Brussels Trade Mark	21	Générale de Belgique	22-26
Büchner (Max)	31	Générale d'Electricité	21-26-32
Camus (Raymond)	21	Générale d'Entreprises	21
Cargolux Airlines Intern.	46	Gervais Danone	40
Cegos-Steria-Cap	33	Glaverbel	47
Chase Manhattan Bank	19-36	Goetz	45
Chimique de la Courneuve	24	Gold-Zack Werke	45
Chimique Routière & d'Entreprise Générale°	22	Grasso	28
Chore Time	30	Green France (Martin)	48
Cornestone	30	Hachette	32-44-47
Crédit du Nord	38	Haendler & Natermann	40
Crédit Privé	37	Hägglund & Söner	27
Crédit Suisse	36	Handelsblatt	31
C. T. I. P. -Italia	35	Hawthorn Baker	30
Dassault	26	Herckelbout Dawson & Fils	28
Decision Data	32	Hoechst	43-44
Delius & Söhne (C. A.)	45	I. D. S. International	36
Deloitte, Plender	35	Industrielle des Lasers	26
		Intermills	42

International Investment Associates	36	Raffinerie Tirlemontoise	38
Interspan	21	Ranco France	27
Intersystems	34	Ranger (Jean)	18
Intertechnique	33	Rifa	34
Italkoprodukt	39	Rohe (A.)	29
Kali & Salz	24	Rowan Industries	20
Kleber-Colombes	22	Royal Dutch Shell	28
K. L. M.	47	Safitex	44
Koning & Hartman	34	Saica	26
Kon. Ned. Stoomboot	46	Saint Gobain Pont-à-Mousson	26
Laboratoires Pierre Fabre	42	Salex Belgium	30
Languedoc	18	Salzdetfurth	24
Larousse	31	Salzgitter	41
London City & Westcliff	20	Schrader & C° (Paul)	38
Macintosh-Confectie	44	Scientific Resources	32
Marwais	40	Scott Aviation	33
Masser	27	Scriptomatic	29
McKee	35	Seplan Services	37
Melitta Werke	48	Sharp Associates (I. P.)	34
Meneba	39	Showa Denko	43
Messwandler-Bau	27	Singer C° (The)	25
Mines de Potasse d'Alsace	23	Snia Viscosa	44
Ned. Credietbank	19	S. N. P. A.	42
Neville-Foster	47	Solvay	24-35
Nihon Francolor	43	Sonnebräu	39
Oetker (Rudolf A.)	39	Sound Attenuators	30
Optorg (Cie)	25	Soveram (Sté)	18
Oving-Diepeveen	41	Stahlwerke Peine Salzgitter	41
Pan Minerals	41	Steria	33
Papeteries de Huyssinghen	42	Sunley	20
Pechiney	24	Swarovski	48
Penarroya	41	Systems & Services	33
Philips	43	'T Hooge Huys Levensverzekeringen	19
Poclain	31	Télécommunications (SA de)	34
Presser & C° (Carl)	46	Textile Delcer (Le)	44
Promorep	43	Trasa	37
Protex	23	Trans International Airlines	46
Prouvost	44-45	Trelleborgs Gummifabriks	22
Publicité Acta	43	Tretorn	22
Quandt	26	Ugine-Kuhlmann	24-43
Quelle	25-46	U. S. Plywood	42
		Varta	26
		Wagons-Lits	32
		Wahl Italia	23
		Wankel	20
		Wintershall	24
		Wüstenrot	37
		Zimmer Plastic	30

